



Direccte Ile-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Rapport d'activité 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Points clef

Les chiffres de l'activité.....	P. 4
Les moyens de la Direccte.....	P. 5
L'Île-de-France	P. 6

Pôle 3€

P. 9

Piloter les politiques de l'emploi au niveau régional.....	P. 8
Renforcer le développement et la compétitivité des entreprises....	P. 14
Utiliser le levier européen du FSE	P. 20
Accompagner le projet du Grand Paris	P. 22
Contrôler les organismes de formation	P. 24
Développer l'intelligence économique	P. 25
Valoriser le potentiel économique du tourisme.....	P. 26

Pôle T

P. 27

Veiller au respect du code du travail	P. 28
Mettre en œuvre la réorganisation de l'inspection du travail	P. 30
Lutter contre le travail illégal	P. 31
Promouvoir l'égalité professionnelle	P. 32
Protéger la santé des salariés	P. 33

Pôle C

P. 35

Veiller à la régulation des marchés	P. 36
Contribuer à la protection des consommateurs.....	P. 38
Contrôler les outils de mesure	P. 40

Fonctions support

P. 41

Le secrétariat général Ressources humaines et dialogue social....	P. 42
Le service communication	P. 45
Le service des études, des statistiques et de l'évaluation	P. 48

Organigramme

P. 47



Laurent Vilboeuf
Directeur régional

Une année de consolidation

2014 a été une année de consolidation des missions, des partenariats et des projets de la Direccte d'Ile-de-France ; et en même temps, une année cruciale pour préparer et accompagner les évolutions fortes dans l'organisation de ses services.

Ses équipes ont su se mobiliser à la fois pour mettre en œuvre les politiques de l'emploi, du développement économique, du travail et de la concurrence, avec les partenaires concernés ; et à la fois pour conduire les réorganisations essentielles : plan « ministère fort », décentralisation, centralisation régionale de la programmation et de la gestion du FSE, etc.

Montée en charge des dispositifs d'accès à l'emploi

L'emploi et de développement économique demeurent une préoccupation majeure compte tenu des difficultés économiques et sociales rencontrées par les franciliens. Les résultats sont attendus par nos concitoyens. Il a fallu consolider ou assurer la montée en charge de dispositifs « phares » comme les emplois d'avenir ou la garantie jeune (expérimentée en Seine-Saint-Denis) ; relancer l'apprentissage en lien avec le Conseil régional ; suivre près de 300 plans de sauvegarde de l'emploi et plus largement le suivi des entreprises en difficulté ; accompagner les entreprises en croissance et promouvoir les mesures du pacte de responsabilité. La mise en œuvre des dispositifs de l'emploi a été marquée par la recherche de l'efficacité et de la qualité avec en particulier l'allongement très significatif de la durée des contrats aidés mais aussi l'accompagnement à la formation des personnes en insertion. La mise en place du Crefop et l'explication des enjeux et modalités de la réforme de la formation professionnelle suite à la loi du 5 mars 2014 ont été un axe majeur.

Lutte contre le travail illégal

Dans le champ de la politique du travail et de l'action d'inspection du travail, qui ont dans notre région une importance significative compte tenu du nombre d'entreprises et de salariés et de la concentration des sièges sociaux, l'accent a été mis sur la lutte contre le travail illégal. Plusieurs conventions ont été conclues avec les branches professionnelles. Les contrôles visant à sanctionner les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de service internationales ont été intensifiés. La mobilisation sur les risques psycho-sociaux mais aussi les risques plus « traditionnels » a été forte.

Respect des délais de paiement interentreprises

Enfin, dans la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles ou les déséquilibres commerciaux, une attention

forte a été donnée au respect des délais de paiement, tant il est vrai que les retards perturbent l'économie et dégradent l'emploi. La démonstration est dorénavant faite que tous les pôles de la Direccte, en garantissant l'ordre public social et économique, contribuent à la qualité de l'emploi et à la compétitivité des entreprises.

Renforcement des partenariats

Les partenariats se sont renforcés : que ce soit avec le service public de l'emploi, et au premier chef Pôle emploi et missions locales ; avec la Banque publique d'investissement ou la Caisse des dépôts et consignations ; avec les collectivités territoriales ; avec les partenaires sociaux au sein du Comité régional de l'emploi de la formation (Créfop) ou du Comité régional de prévention des risques professionnels ; avec les acteurs économiques au sein des comités stratégiques régionaux de filières ; avec les autres administrations engagées contre la fraude sociale et le travail illégal au sein du Codaf ; etc. La Direccte n'agit pas seule !

Réponse aux spécificités régionales

La Direccte s'est en outre fortement engagée dans les projets territoriaux. Les travaux engagés en 2013 sur le projet majeur du Grand Paris, en préparant les coopérations dans les domaines de l'emploi et de l'insertion professionnelle, afin d'anticiper les besoins en main d'œuvre, se sont concrétisés par la production d'études prospectives pour mesurer les besoins futurs en emploi dans le domaine des travaux publics, le bâtiment et les éco-activités... Dans le cadre de la stratégie régionale de l'emploi, des territoires de projet ont été identifiés afin de mieux prendre en compte les spécificités franciliennes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Nouveau système d'inspection du travail

Enfin, 2014 a permis de préparer la mise en place du nouveau système d'inspection du travail : la création de 47 unités de contrôle territoriales, intégrant plusieurs sections, et d'une unité de contrôle régionale de lutte contre le travail illégal vont faciliter le travail collectif des services et permettre de conforter l'inspection du travail, service majeur de l'Etat.

Mettre simultanément en œuvre l'ensemble des politiques publiques pilotées par la Direccte et conduire les réorganisations internes lourdes a été un véritable défi. Il a été relevé même si les efforts engagés doivent se poursuivre...

La Direccte est un Service déconcentré de l'Etat, placé auprès du Préfet de région (sauf pour l'inspection du travail) et qui relève du Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur, ainsi que du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Les principales missions de la Direccte

- Soutenir les entreprises dans leur compétitivité, leur développement et les mutations économiques.
- Piloter régionalement les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage.
- Assurer l'application du code du travail.
- Promouvoir la qualité de vie au travail et le dialogue social.
- Veiller au respect des règles de concurrence et à la loyauté des relations commerciales.
- Piloter au niveau régional les politiques et actions de protection des consommateurs.

Les chiffres de l'activité de la Direccte Île-de-France



Développement économique

874

visites d'entreprises

+ de 1 000

entreprises ayant fait appel aux correspondants PME

4,763

millions d'euros consacrés à la gouvernance et aux plans filières des 7 pôles de compétitivité

46

projets suivis au titre du fonds unique interministériel (FUI) pour les projets de recherche et de développement (R&D) collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, pour une subvention de 66 millions d'euros

304

entreprises suivies dans le cadre du dispositif régional de redressement productif

34

projets identifiés dans le cadre du référent unique aux investissements



Emploi

8

écoles de la 2^e chance,

19

maisons de l'emploi,

76

missions locales subventionnées

407

structures d'insertion par l'activité économique financées

20

conventions de revitalisation signées, 64 en cours

56 635

entrées en apprentissage

40 772

entrées en contrat de professionnalisation

11 733

entrées en emploi d'avenir, dont 2 602 marchands

8 212

entrées contrat initiative emploi (CUI-CIE) et 31 364 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)



Formation

4 116

instructions de déclaration d'activité d'organismes de formation ; 592 refus

299

contrôles ciblés d'organismes ou entreprises de formation



Travail

141 525

demandes d'information traitées par les services renseignements.

20 200

contrôles effectués par l'inspection du travail

1 100

procès-verbaux dressés

14 320

accords d'entreprise enregistrés



Concurrence et consommation

33 044

contrôles d'entreprises

1 380

procès-verbaux dressés

5 820

instruments de mesure contrôlés directement

Les moyens de la Direccte Île-de-France



107,5 millions d'euros de budget (2014)
dont 83,332 millions d'euros de crédits d'intervention

17,293 millions d'euros de crédits immobiliers

6,895 millions d'euros de crédits de fonctionnement



527 millions d'euros de crédits
Fonds social européen (FSE) au titre du programme 2007-2013

337,9 millions d'euros de crédits
au titre du volet déconcentré du PON FSE 2014-2020 pour soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire

11,8 millions d'euros de crédits
sur 2014-2015 au titre du volet déconcentré du PON Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis



1 706 agents

dont 336 à l'unité régionale, 391 à l'UT 75, 127 à l'UT 77, 127 à l'UT 78, 107 à l'UT 91, 216 à l'UT 92, 157 à l'UT 93, 133 à l'UT 94, 112 à l'UT 95



1 unité régionale
et 8 unités territoriales dans les départements

L'organisation de la Direccte

La Direccte est composée

- d'un échelon régional structuré en 3 pôles : Pôle Entreprises, Emploi et Economie (3E), Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie (C), Pôle Politique du Travail (T),
- et d'Unités territoriales qui assurent une mission de proximité dans chacun des départements franciliens sur les champs travail, emploi et développement économique.

L'Île-de-France



11 978 400

habitants

soit 18,03% de la population française (Insee)



624

milliards d'euros

de PIB soit 30% du PIB métropolitain (Insee 2012)



6 080 499

emplois

dont 5 694 543 salariés (Insee fin 2013), 4 531 872 salariés dans le champ de l'inspection du travail (Insee-Clap 2012. Fonction publique hospitalière incluse)



928 251

demandeurs d'emploi

en catégories ABC (fin décembre 2014)



916 687

entreprises

dont 635 317 sans salarié (69 %), 274 288 entre 1 et 99 salariés (30 %), 7 082 100 salariés et plus (1 %) (Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1^{er} janvier 2013. Hors fonction publique)



362 823

établissements

employant au moins un salarié (hors fonction publique - Insee-Clap fin 2012)



141 741

entreprises créées

dont 51% d'auto entrepreneurs (2014)



Le pôle 3€

Entreprises, Emploi et Économie

Le pôle 3E assure la déclinaison régionale des orientations politiques en matière d'emploi, de formation professionnelle, de compétitivité et d'industrie. A ce titre, le pôle 3E agit en faveur de :

- l'accès et le retour à l'emploi ;
- le développement de la compétitivité des entreprises ;
- l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- le soutien à l'internationalisation des entreprises ;

- la gestion du fonds social européen (FSE) ;
- le contrôle des organismes de formation.

En 2014, dans un contexte économique fragile, le pôle 3E a renforcé ses actions pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et le retour à l'emploi des personnes précaires ou fragiles. Il a mis l'accent sur l'accompagnement des entreprises aux mutations économiques, la compétitivité et le soutien aux filières.

Un appui pour les librairies et commerces de biens culturels

Le tissu parisien des commerces de biens culturels est principalement constitué de TPE/PME. Les gérants exercent un métier qui nécessite des compétences dans la gestion d'un commerce de proximité, dans l'animation d'un point de vente, dans la relation client ; client dont le comportement a évolué avec le développement du e-commerce.

L'isolement, le manque de temps pour s'approprier les éléments d'évolution du contexte économique et définir une stratégie de développement entravent la consolidation et le développement de ce secteur. Aussi, dans un contexte de liquidation judiciaire de grands multi spécialistes culturels (Virgin, Chapitre.com) et la baisse du nombre de commerces et de services de biens culturels à Paris, la Direccte d'Île-de-France a sollicité la Maison de l'Emploi de Paris pour proposer un appui aux dirigeants et aux salariés des librairies ou magasins de vente de disques, vidéos, jeux vidéo.

L'objectif est de dynamiser le secteur et de développer l'emploi et les compétences.

Différents axes sont prévus : mise en réseau et mutualisation de l'emploi, conseil et appui à la mutualisation des moyens (groupement momentané d'entreprises pour répondre aux marchés publics), mise en relation avec les acteurs en charge d'accompagner la reprise/transmission d'entreprise, information sur la mobilité professionnelle.

Sous l'impulsion de la Direccte, un partenariat s'est mis en place avec le ministère de la Culture et de la Communication, la Drac d'Île-de-France, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France, la CCI et le Syndicat de la librairie française.

39 576

contrats uniques d'insertion
conclus ou renouvelés

9 689

Franciliens ont bénéficié d'une
formation aux compétences clés

6 783

aides contrat de génération

407

structures d'insertion par l'activité
économique conventionnées

Piloter les politiques de l'emploi au niveau régional

La Direccte, avec son Département des politiques de l'emploi, assure le pilotage des politiques de l'emploi de l'Etat au nom du Préfet de région. Son partenariat avec Pôle emploi et la rénovation de l'association régionale des missions locales ont permis de recentrer les objectifs et d'accentuer l'approche territorialisée. Les partenariats avec les autres acteurs principaux de la politique de l'emploi (missions locales, PLIE, Maisons de l'emploi, Cap emploi, structures de l'insertion par l'activité économique) facilitent la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les situations les plus précaires. Afin de lutter contre le risque de chômage de longue durée, près de 55 000 contrats aidés (hors IAE) ont été conclus.

Accompagner les entreprises et leurs salariés dans les mutations économiques

La convention Etat, Région et partenaires sociaux concernant la sécurisation des parcours et la consolidation de l'emploi qui a été reconduite en décembre 2014, a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux. Des interventions spécifiques, au bénéfice de secteurs d'activité ou d'entreprises impactés par les mutations économiques, ont été engagées, notamment auprès des secteurs traditionnels touchés par l'essor du numérique. Au titre de cette convention, de 2011 à 2013, ce sont plus de 2 500 salariés de plus de 130 TPE-PME qui ont été soutenus. Six plans filières ont été accompagnés, portés principalement par des pôles de compétitivité.

La veille sur les Plans de Sauvegarde de l'emploi (PSE) a été renforcée compte tenu du contexte économique sensible et de la réforme sur les procédures collectives de licenciement économique. En 2014, 283 PSE, portant sur la suppression de 32 188 emplois, ont donné lieu à une décision d'homologation ou de validation de la Direccte d'Île-de-France. 20 conventions de

revitalisation ont été signées. Ces dispositifs portent sur une contribution financière de 20,3 millions d'euros et visent la création de 5 196 emplois. 187 conventions de revitalisation ont été signées depuis 2004. Près de 1 800 demandes d'activité partielle ont été reçues par les unités territoriales. Elles portent sur près de 8 millions d'heures autorisées et près de 2 millions d'heures consommées.

Fin 2014, près de 6 800 demandes d'aide « contrat de génération » avaient été déposées à Pôle emploi soit plus de 17 % du total national. Ce sont les entreprises de moins de 50 salariés qui sollicitent le plus souvent ce dispositif.

Encourager le recrutement des personnes éloignées de l'emploi

En 2014, 39 576 contrats uniques d'insertion (CUI) ont été conclus ou renouvelés. Ces contrats aidés sont ciblés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment grâce à des taux de prise en charge bonifiés pour certains publics (résidents dans les quartiers sensibles, demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA dans



© Déborah Lesage – Mairie de Paris

le cadre de partenariats avec les conseils généraux). Un effort particulier a été mené en 2014 afin d'accroître la durée moyenne des CAE, portant celle-ci au-delà de 12 mois. Au total, l'Île-de-France comptait dans le secteur non marchand fin 2014 plus de 40 000 bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE ou emploi d'avenir).

Renforcer la complémentarité entre l'Etat, la Région et les partenaires de l'emploi

En application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, les compétences entre l'Etat et la Région ont été clarifiées. Les Régions étant compétentes en matière de formation professionnelle, la décentralisation est achevée dans ce domaine : les dispositifs de formations continues en faveur des publics les plus fragiles (illettrés, personnes sous-main de justice, personnes handicapées), qui étaient encore sous le pilotage de l'Etat, ont été transférées à la Région fin 2014. Dans cette pers-

pective, une journée de bilan du dispositif « Compétences clés » a rassemblé l'ensemble des acteurs en octobre 2014. Le centre de ressources régional de lutte contre l'illettrisme, financé par la Direccte en 2014, a permis de consolider des outils en faveur des acteurs. Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, un plan d'action régional a été acté fin 2014.

Insérer par l'activité économique

Plus de 400 associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion ont été conventionnées en 2014, pour un montant de près de 34,5 millions d'euros auxquels s'ajoute 1,5 millions d'euros au titre d'un financement modulé sur la base de critères. En 2013, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont salarié plus de 28 000 personnes (soit l'équivalent de 7 055 ETP) dont 42% de chômeurs de très longue durée. A l'issue des parcours en SIAE, 58 % des personnes concernées

De la VAE à l'emploi dans les services à la personne

En collaboration avec Pôle Emploi et l'Afpa, l'UT 78 a mené une action de mobilisation et de VAE (valorisation des acquis de l'expérience) d'une cinquantaine de demandeurs d'emplois expérimentés dans le domaine de l'aide à domicile. L'initiative avait pour but d'accompagner et de rendre visible l'intérêt de la qualification pour l'accès à l'emploi et d'autre part, de travailler à rapprocher offre et demande emplois locales. Sur 54 demandeurs d'emplois, 25 ont obtenu leur diplôme qui leur a été remis lors d'une réception officielle, 27 ont décroché un emploi. Le suivi personnalisé des autres s'est poursuivi.



Création d'une plate-forme pour les services à la personne

Créée dans le cadre de la démarche gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) portée par la Maison de l'Emploi des Hauts-de-Seine, fin 2013, la plateforme Pro D SAP promeut le secteur des services à la personne, apporte un appui ressources humaines aux dirigeants des entreprises et renforce la professionnalisation du secteur en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Sous statut associatif, elle est rattachée à l'Union régionale des plateformes de services à la personne d'Île-de-France.

Pro D SAP regroupe 29 entreprises. Elle a permis le recrutement de 154 emplois équivalent temps plein de janvier à novembre 2014. Elle a bénéficié, en 2014, d'un co-financement de 50 000 € via la convention de revitalisation signée entre le préfet et l'entreprise Pfizer.

En 2015, elle candidate à des appels à projets lancés par la Direccte, le Conseil Régional et le Conseil Général.

UT Seine-et-Marne**Un partenariat fructueux avec le Département pour l'IAE**

Le taux de cofinancement départemental de l'insertion par l'activité économique de 22% est le meilleur de l'Île-de-France. 2014 a été l'année de la mise en œuvre de la réforme du financement de l'IAE. Elle a donné lieu à de nombreuses réunions de travail entre le Conseil général et l'Unité territoriale pour étudier son impact et ses modalités. Ces efforts ont abouti à un alignement du Département sur la modalité de financement de l'Etat par l'aide aux postes pour l'ensemble des structures de l'IAE avec un maintien du volume de cofinancement. Cela offre aux structures une visibilité financière et une sécurité. Le partenariat de qualité permet par ailleurs d'échanger sur les problématiques territoriales, l'investissement des collectivités locales et d'accompagner les structures en difficulté.

UT Val-de-Marne**Un jardin d'insertion bio**

Avec la hausse du chômage, l'IAE s'est affirmée comme un outil de la politique de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion. La Direccte accompagne l'émergence de nouveaux projets dans le Val-de-Marne pour tenir compte des besoins des territoires et des partenaires locaux. En 2014, le projet du Département d'installer des cultures maraîchères biologiques à la Plaine des Bordes, porté par Val Bio, est venu renforcer l'offre d'insertion du département. Installé sur plus de 8 hectares, ce jardin d'insertion doit employer 35 salariés en insertion et 7 permanents dès 2015. L'exploitation a démarré dans le dernier trimestre 2014 avec 4 salariés en insertion.

UT Hauts-de-Seine**Trois priorités pour l'insertion par l'activité économique**

Le Conseil départemental de l'IAE des Hauts-de-Seine a souhaité rénover le Plan Départemental d'Insertion par l'Activité Economique élaboré en 2013 en inscrivant ses actions dans le cadre stratégique régional tout en répondant aux spécificités locales. Trois priorités ont été retenues : favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable des publics à la sortie des SIAE ; maintenir une offre d'insertion diversifiée et structurée ; développer le partenariat avec le monde économique. Un plan d'actions est élaboré chaque année. Un pilote, désigné pour chaque action, a la responsabilité d'organiser des groupes de travail permettant d'atteindre les objectifs. A titre d'illustration, Pôle emploi pilote l'action « redynamiser les Comités techniques d'animation » et a fait plusieurs propositions. Ce plan d'actions fait l'objet d'un suivi régulier et donnera lieu à un bilan.



Les entreprises adaptées d'Île-de-France emploient plus de 3 000 travailleurs handicapés

ont trouvé une insertion professionnelle ou accédé à une formation. L'accord régional entre l'Etat, Pôle emploi et les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE), signé en 2011, a débouché sur la mise en place de comités techniques d'animation (CTA) animés par Pôle emploi dans les départements, l'harmonisation d'outils de prescription et l'appui aux structures dans la mise en œuvre de l'accompagnement des publics.

Afin d'accompagner la réforme du financement de l'IAE, mais aussi pour donner un nouvel élan à ce secteur dans le cadre de la stratégie régionale pour l'emploi, une stratégie régionale de l'IAE a été adoptée par les différents partenaires de l'IAE, réunis au sein du Comité d'orientation régional de l'IAE (COR-IAE) : les têtes de réseaux associatives de l'IAE rassemblées par le Groupement Régional des Acteurs Franciliens pour l'Insertion par l'Economie (Grafie), le Conseil régional et Pôle emploi. La mobilisation des unités territoriales a également été renforcée pour réussir la réforme de l'IAE. Enfin la Direccte a poursuivi sa mobilisation afin de favoriser

le recours aux structures de l'IAE dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics, via le site internet www.entrepreneons-ensemble.fr et le financement de projets portés par des têtes de réseaux.

Renforcer l'efficacité des politiques en faveur des travailleurs handicapés

Lancé en 2011 avec le soutien de l'Agefiph Île-de-France, le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith) s'adresse aux acteurs institutionnels, aux acteurs économiques et aux personnes handicapées à la recherche d'emploi ou en activité. Son objectif est de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et de sensibiliser les employeurs à leur insertion.

Le plan s'est concrétisé par des actions conduites en coopération par les différents partenaires (Région, Agefiph, Pôle emploi, ARS, Recto-rats, partenaires sociaux, MDPH, Cramif, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale), pour améliorer l'effi-

cacité des politiques publiques, comme par exemple la réalisation d'un panorama des solutions aux freins périphériques à l'emploi. Un accord-cadre sur ce Prith a été signé en décembre 2014. Un séminaire sur le thème du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées a mobilisé plus de 300 personnes, dont de nombreuses entreprises. Le site internet www.prithidf.org rend compte de ces démarches et diffuse une information complète à l'ensemble des partenaires.

Les 69 entreprises adaptées franciliennes dont 5 nouvelles ont été agréées en 2014 à la suite d'un appel à projets, complètent cette action en employant directement plus de 3 000 travailleurs handicapés. En intervenant en sous-traitance d'activité ou en prestations de services pour les entreprises assujetties à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH), elles contribuent à maintenir dans l'emploi et à augmenter les qualifications professionnelles des salariés handicapés dont elles sécurisent l'employabilité.

Rénover les gouvernances pour renforcer l'efficacité des politiques publiques

L'année 2014 a été marquée par le lancement dès avril des travaux partenariaux (Etat-Région) pour cadrer la mise en œuvre de la gouvernance quadripartite et la création du Comité régional emploi, formation et orientation professionnelles (Creforp). Des réunions de préfiguration ont été organisées en septembre, le bureau et le comité installés début décembre.

Parallèlement et dans une recherche d'articulation, les réflexions sur la réforme du service public de l'emploi (instruction nationale) ont été conduites tout au long du second semestre, à la faveur de l'élaboration également

concertée (région, conseils généraux, partenaires sociaux) de la stratégie régionale pour l'emploi. Concomitamment, le service public de l'emploi régional a été relancé dans ses dimensions stratégique et technique consolidant un socle collaboratif établi avec Pôle emploi, l'ARML, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de placement spécialisés (Cheops), l'Agefiph et le Conseil Régional. La rénovation de ces gouvernances devra contribuer en 2015 à une plus forte efficacité de l'action publique tant au plan régional que départemental. L'articulation des outils à la main de chacun des chefs de file impliqués visant par ailleurs à une plus forte efficacité de leurs contributions. La poursuite d'une démarche participative facilitant l'émergence de priorités négociées, d'objectifs partagés, de modalités intégrées de déploiement des politiques, devront y contribuer.

Accompagner la création ou la reprise d'activité

Créé en 2009, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) s'adresse aux personnes éloignées du marché de l'emploi et désireuses de créer ou reprendre une entreprise. Il repose sur des aides financières (aide à l'accompagnement et prêt à taux zéro) et un accompagnement de 3 à 4 ans. Depuis sa mise en place, ce dispositif, piloté et financé par l'Etat et la Caisse des dépôts, a permis d'accompagner 16 800 créateurs ou repreneurs d'entreprise franciliens. En 2014, 2 500 nouveaux bénéficiaires ont été enregistrés. Au 7 janvier 2015, 813 prêts Nacre ont été décaissés, pour un montant total de près de 5,25 millions d'euros. Par effet de levier, ces prêts ont permis de mobiliser 760 prêts complémentaires pour un montant de près de 36,3 millions d'euros. La présentation des 8 diagnostics départementaux en 2014, complétée par un séminaire régional le 6 novembre 2014, ont permis de mobiliser les acteurs afin de pro-

UT Paris**Un cercle vertueux pour l'emploi des seniors au sein de l'économie sociale et solidaire**

L'action vise à encourager la création d'emplois dans les petites et moyennes associations du secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en combinant 3 leviers pour créer un cercle vertueux :

- Professionnaliser les employeurs associatifs, via notamment leur formation aux problématiques RH, afin qu'ils diagnostiquent plus facilement les besoins de leur structure et connaissent mieux les aides publiques à l'emploi susceptibles de faciliter les recrutements.
- Améliorer la connaissance réciproque employeurs associatifs / cadres seniors. Il s'agit de lutter contre les préjugés dont pâtissent parfois les cadres seniors mais aussi de mieux préparer les seniors à un changement d'activités.
- Développer une « culture employeur » chez les acteurs du service public de l'emploi afin que ceux-ci comprennent mieux les problématiques associatives et puissent développer une relation de confiance.

Convergence emploi senior

Un protocole d'accord a été signé entre le Ministère de l'emploi, l'association Face et Pôle Emploi pour favoriser l'immersion de 5 000 demandeurs d'emploi au sein de 1 500 entreprises partenaires. C'est dans ce cadre, qu'une action ciblant les demandeurs d'emploi longue durée (DELD) seniors a été lancée à Paris. Elle prévoit la mise en place d'un parcours global d'accompagnement au retour à l'emploi ou à l'activité qui allie accompagnement renforcé, immersion en entreprise vers de nouvelles fonctions ou un nouveau métier et le cas échéant actions de formation ou de qualification. Trois structures sont partenaires de cette démarche : Soliage (mise en réseau d'entreprises et mutualisation d'entreprises innovantes), Synesens (coopérative de consultants seniors), AG2 R La Mondiale.

2 500

nouveaux bénéficiaires d'accompagnement à la création d'entreprise

69

entreprises adaptées pour l'insertion des personnes en situation de handicap



© Alexis Hamichard - Conseil départemental 91

Emploi d'avenir en Essonne

UT Val-de-Marne

Favoriser l'accès des jeunes aux métiers de l'hôtellerie

Pour accompagner les jeunes peu ou pas qualifiés vers l'insertion professionnelle, l'UT du Val-de-Marne de la Direccte a souhaité favoriser une offre de service complémentaire à l'action des missions locales du Val-de-Marne. Il s'agit de favoriser l'accès des jeunes aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration grâce à des actions de découverte du métier, la formation, l'alternance ou l'emploi direct. Avec l'appui de l'UT, une chargée de mission a été recrutée pour la mise en œuvre d'un plan d'action départemental en partenariat avec les employeurs et Pôle Emploi.

11 733

entrées en emploi d'avenir

poser aux créateurs d'entreprises un parcours cohérent et sécurisé. La Direccte contribue également au plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et, dans ce cadre, au concours Créatrices d'avenir.

Le Contrat de Génération facilite également la reprise d'entreprise. La Direccte appuie par ailleurs les employeurs associatifs par les Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA). Implantés dans chaque département, ils permettent de développer et sécuriser l'emploi associatif. En 2014, la convention avec le DLA régional a été renouvelée dans le cadre de nouvelles missions confiées à l'Atelier (animation des 8 DLA départementaux, appui à la réforme de l'IAE), et avec l'appui de la Caisse des dépôts et du Conseil régional.

Déployer les dispositifs pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes

En raison du contexte économique très dégradé, pour la deuxième année consécutive, le nombre d'apprentis a diminué à 79 300 (-2,6%) même si cette tendance est moindre en Île-de-France qu'au niveau national et que la baisse semble se ralentir. L'effort pour juguler la baisse s'est poursuivi en 2014 dans le cadre du partenariat avec le conseil régional et des actions portées au niveau régional et départemental par le contrat d'objectifs et de moyens (COM), avec un effort particulier sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi : les bas niveaux de qualification, les jeunes suivis en mission

locale, les travailleurs handicapés. Les contrats de professionnalisation résistent à la baisse avec une stabilisation des effectifs à environ 40 000 contrats signés en 2014. Les missions locales ont accompagné vers l'emploi les jeunes les moins qualifiés, avec 106 100 jeunes en demande d'insertion (ayant eu au moins un entretien dans les 5 derniers mois, soit +1% par rapport à 2013) et 2 230 jeunes entrés en Civis. La Direccte, les partenaires sociaux, les missions locales, Pôle emploi et l'Apec ont continué la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel (Ani) du 7 avril 2011 qui prévoit l'accompagnement de jeunes demandeurs d'emploi. Sur la cohorte 2013-2014, 6 400 jeunes ayant décroché du système scolaire sont entrés en accompagnement par les missions locales. Plus de 11 733 emplois d'avenir (dont 20% dans le secteur marchand) ont été déployés en 2014 (après plus de 10 000 en 2012-2013) grâce à la forte mobilisation de tous les ac-

teurs. Plusieurs partenariats ont été formalisés au niveau départemental et régional avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, la Poste ou la SNCF... Au total, le bilan qualitatif est très satisfaisant au regard du profil des jeunes recrutés (58 % sans diplôme, 28,5 % résidant en ZUS) et de la qualité des contrats (27 % en CDI).

Lancée en novembre 2013, la garantie jeunes a été déployée en 2014 à titre expérimental avec la Communauté d'agglomération Est ensemble de Seine-Saint-Denis. Ce dispositif a permis à 900 jeunes sans emploi, sortis du système scolaire et non engagés dans une formation (les Neet) qui connaissent une situation de précarité financière, d'entrer dans un parcours d'accompagnement innovant assorti d'une allocation financière d'un montant équivalent au RSA.

UT Seine-et-Marne

Des maîtres-nageurs pour Villages Nature

Village nature est un vaste projet d'éco parc de loisirs représentant 4 500 emplois. Le démarrage des recrutements est prévu à l'automne 2015, mais pour certains métiers des actions de formation à l'emploi ont été organisées dès le dernier trimestre 2014 afin de faire coïncider les qualifications des demandeurs d'emplois locaux avec les emplois attendus. Elles sont financées par la société à l'origine du projet, le Département, la Région, Pôle Emploi, la Direccte et un OPCA. Ainsi, les besoins en maîtres-nageurs sauveteurs correspondent aux 60 MNS



Par ailleurs, les travaux de construction du parc ont démarré. Le chantier emploie des salariés orientés par les structures d'insertion par l'activité économique, dans le cadre des clauses d'insertion prévues dans les marchés de travaux.

UT Val-d'Oise

Des jeunes pour favoriser l'intégration scolaire des enfants handicapés

La mission locale de Taverny, en partenariat avec l'Education Nationale-DSDEN 95 et l'École de la 2^e chance (E2C) 95, a facilité en 2014 le recrutement en CUI-CAE de 35 jeunes sur des postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour l'accompagnement à l'intégration scolaire des élèves handicapés).

Face au nombre de postes non pourvus et au turnover important, la mission locale a travaillé sur un parcours d'insertion comprenant un atelier de découverte du métier d'AVS, des ateliers de préparation et de remise à niveau à l'E2C et une formation sur le handicap. Cela a permis d'affiner avec chaque jeune son projet professionnel et de le valider.

Les jeunes ont été sélectionnés sur un entretien individuel par la DSDEN 95. Ils ont tous intégré leur poste entre septembre 2014 et février

Premiers Rendez-vous Emploi du Grand Roissy



Les premiers Rendez-vous Emploi du Grand Roissy se sont tenus le 14 octobre 2014 à Goussainville. 54 entreprises étaient présentes avec 814 offres d'emploi (136 CDI, 197 CDD et 481 contrats en alternance). Quelque 2 600 visiteurs ont été reçus, en majorité valdoisiens (63%) et en recherche d'emploi (80%). La quasi-totalité des exposants (96%) se sont déclarés satisfaits de leur espace et de la qualité de l'accueil. Ces rendez-vous ont permis de confirmer le dynamisme du Grand Roissy comme bassin d'emploi. Sur cette opération, la Direccte était partenaire du GIP Emploi, de la Maison de l'Emploi de l'Est du Val-d'Oise et de Pôle Emploi. 2015. L'action sera renouvelée.

106 000

jeunes accompagnés par les missions locales

900

bénéficiaires de la garantie jeunes



Renforcer le développement et la compétitivité des entreprises

La Direccte agit aux côtés des entreprises, sur des thématiques aussi variées que la compétitivité, l'innovation, le développement international, la gestion des compétences et des ressources humaines, le financement, le développement commercial, les difficultés économiques et financières, la facilitation/simplification, la médiation inter-entreprises, l'intelligence économique, les marchés avec les grands comptes, dont les marchés publics, ou l'accompagnement des grands projets d'investissements.

Les agents du département Développement économique compétitivité international (Déci) se mobilisent principalement en faveur des PME à fort enjeu en matière d'innovation et d'emploi et des ETI (entreprises de taille intermédiaire - entreprises de plus de 250 salariés), de l'anticipation des mutations économiques, du développement des territoires et de celui des entreprises à l'international. Avec près de 1 000 rencontres avec des chefs d'entreprise, autant de contacts téléphoniques ou mail dans le cadre du dispositif « correspondant départemental », 300 ETI ou PME de croissance suivies individuellement par un référent unique, la Direccte assure une connaissance fine du tissu économique, des principales filières économiques de la région, dans le contexte de leur territoire et de leurs marchés.

Améliorer la compétitivité

C'est au quotidien que les agents de la Direccte, et plus particulièrement du Déci, travaillent à l'amélioration de la compétitivité des PME. Les rencontres avec les chefs d'entreprises sont autant d'occasions de les accompagner et de leur présenter les dispositifs

les mieux à même d'améliorer leur performance industrielle grâce à des actions financées par l'Etat (plans filières par exemple) ou des partenariats adaptés. La Direccte a fortement contribué à la promotion des mesures du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi mis en place fin 2012 (notamment le

800 entreprises ont fait appel aux correspondants PME départementaux pour des questions de facilitation

880 PME et ETI accompagnés, dont 280 entreprises à fort potentiel de croissance

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ; du Pacte de responsabilité ; de la French Tech ; de la territorialisation des 34 plans de la Nouvelle France industrielle (contrats de filière) ; du Programme d'Investissement d'Avenir, et de l'appui financier Bpifrance. Elle a également participé à la présentation aux entreprises des outils de la politique de l'emploi comme les Contrats de génération et les Emplois d'avenir. La compétitivité est le fil rouge de l'action de la Direccte au contact des entreprises.

Stimuler l'innovation

La Direccte est l'administration de référence en matière de suivi de la politique des pôles de compétitivité. Puissants instruments d'innovation copilotés par l'Etat et le Conseil régional, ils sont au nombre de 7 en Île-de-France. En 2014, la Direccte a consacré plus de 2 millions d'euros pour soutenir leurs structures de gouvernance, et près d'1 million d'euros pour leurs actions.

Ces pôles rassemblent près de 3 000 membres (laboratoires, PME, ETI et grands groupes principalement). Ils facilitent l'innovation grâce au montage de projets de R&D collaborative. En 2014, 46 projets portant le label d'un pôle francilien ont été sélectionnés (sur 132 projets au niveau national). Ces projets réunissent 167 partenaires franciliens dont 80 PME. Le montant des subventions pour ces projets est de 61,5 millions d'euros (sur 177 millions d'euros au niveau national) dont 32,5 millions d'euros provenant des collectivités territoriales et 29 millions d'euros provenant de l'Etat (FUI Fonds unique interministériel). Au total, 66 millions d'euros, dont 36 de crédits d'Etat, ont été consacrés pour soutenir 46 projets des pôles de compétitivité en Île-de-France en 2014. Au-delà de la politique des pôles de compétitivité, la Direccte intervient dans grand nombre de sujets relatifs à l'innovation. Elle assure le suivi, et dans certains cas le financement,

d'une dizaine de grappes d'entreprises labellisées par la Datar (réseaux thématiques d'entreprises).

La Direccte participe au conseil d'administration des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT), des IRT (Instituts de Recherche Technologique) et des ITE (Instituts de la Transition Energétique) dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) de l'Etat dont elle assure le rôle de référent. Elle prépare, en lien avec le Conseil régional, la future « stratégie de spécialisation intelligente » pour l'attribution des fonds européens FEDER 2014-2020. Elle assure le rôle d'expert auprès des finances publiques pour les rescrits et les contrôles fiscaux liés au niveau Crédit d'impôt Innovation (CII).

Soutenir les filières et les secteurs

La Direccte a priorisé les filières et secteurs à accompagner en fonction des enjeux en matière de développement, de mutations économiques et d'emploi sur le territoire. L'automobile, l'aéronautique, la mécanique, le numérique, les éco-activités, la santé et les biotechnologies, les industries agricoles et agroalimentaires, le BTP, la logistique et les services aux entreprises ont ainsi été plus particulièrement suivis. La Direccte assure la déclinaison régionale des Comités stratégiques de filière (CSF) qui regroupent pour chaque filière donnée les industriels, les partenaires sociaux et les institutionnels autour d'une discussion constructive sur la situation de la filière, ses perspectives et les actions à mettre en place collectivement. En Île-de-France, 5 CSF régionaux sont actifs : automobile (réuni quatre fois), aéronautique (trois fois), numérique (deux fois), éco-activités (une fois) et alimentaire (une fois). Ces CSFR réunissent à chaque session plusieurs dizaines d'industriels, grands groupes et PME, partenaires sociaux, institutionnels,

7 pôles de compétitivité accompagnés par la Direccte

Advancity -Ville et Mobilité

Durables : pôle de compétitivité national consacré aux bâtiments, aux infrastructures, à l'aménagement urbain et aux transports dans la perspective du développement durable.

ASTech Paris Region : pôle de compétitivité national qui fédère tous les grands acteurs de la motorisation, du transport spatial et de l'aviation d'affaires de la métropole francilienne.

Cap Digital : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré aux Technologies de l'Information et de la Communication et à la technologie des contenus numériques.

Finance Innovation : pôle de compétitivité mondial dont l'objectif est de bâtir des projets industriels et de recherche à haute valeur ajoutée et créateurs d'emplois, et conforter la position de Paris comme pôle européen d'expertise financière.

Medicen Paris Region : pôle de compétitivité mondial consacré aux hautes technologies pour la santé, aux nouveaux médicaments et aux nouvelles thérapies géniques, moléculaires et cellulaires

Mov'éo : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré à l'automobile et aux transports collectifs, à l'aéronautique et à l'ingénierie routière.

Systematic Paris Region : pôle de compétitivité mondial consacré à la maîtrise des technologies clés (optique, électronique et logiciel) et des systèmes complexes pour 4 marchés applicatifs : télécoms, automobile et transport, sécurité et défense, outils de conception et développement de systèmes.



instituts de formation et écoles. Ils sont à l'origine de groupes de travail pour mettre en place des actions concrètes de structuration de la filière à l'échelle régionale en cohérence avec les initiatives nationales et le territoire.

Le « plan filière Industries 2013-2014 », financé par l'Etat et le Conseil régional au profit des PME de la mécanique, de l'automobile et de l'aéronautique, est directement issu des réflexions des CSFR automobile et aéronautique. Ces instances sont les enceintes de référence pour une filière donnée dans la région et sont l'occasion de riches échanges d'information. Ils sont ouverts à l'ensemble des entreprises.

Au-delà des CSFR, la Direccte dispose d'une bonne connaissance des filières citées ci-dessus et finance des plans de soutien aux PME en partenariat avec le Conseil régional sur différents secteurs : industries mécaniques, contenus numériques, jeux vidéo, optique et systèmes complexes, santé et biotechnologies ou éco-activités. Ces plans, souvent mis en œuvre

par les pôles de compétitivité, offrent une gamme très complète d'accompagnements : financement, innovation, performance et qualité, développement durable, développement international, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, développement commercial, intelligence économique... La Direccte a publié en 2014 plusieurs études sectorielles mettant en lumière des filières, sous-filières ou mécanismes économiques à fort potentiel : les matériaux composites thermoplastiques, la structuration de la filière alimentaire, la gestion et le traitement des déchets des chantiers de BTP, les dispositifs médicaux, la robotique, les technologies sans contact, les activités de la propreté.

Accompagner les entreprises à l'international

La Direccte dispose d'une compétence particulière en matière d'accompagnement à l'export du fait de ses missions pour le compte de la Direction générale du Trésor et la présence d'agents spécialisés

dans ce domaine. En lien avec les partenaires régionaux de l'export, et dans le cadre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) coordonné par le Conseil régional, la Direccte rencontre les entreprises et mobilise son équipe internationale pour accompagner au mieux les projets de chaque entreprise. Pour le compte de la Coface, en 2014, la Direccte a également rendu 127 avis sur des demandes d'assurance prospection à l'étranger.

La Direccte gère également les dossiers de candidature à la fonction de Conseiller du Commerce Extérieur de la France (CCEF), chefs d'entreprises bénévoles souhaitant se mobiliser pour conseiller d'autres entreprises vers l'international. Plusieurs centaines de dossiers ont ainsi été examinés en 2014, 123 avis exprimés et le réseau de CCEF a montré toute son utilité.

Aider les entreprises en difficulté ou en mutation économique

Le Commissaire, placé directement auprès du Préfet de la région d'Île-de-France, s'appuie fortement sur les services de la Direccte, au niveau régional et départemental, pour détecter, diagnostiquer et participer à la définition du plan d'actions pour chaque entreprise en difficultés conjoncturelles, aux côtés des partenaires de l'Etat : direction des finances publiques, Urssaf, Bpifrance, Banque de France, sous l'égide de chaque Préfet de département. En 2014, la Direccte a ainsi suivi 105 dossiers individuels d'entreprises. 98 dossiers ont été clôturés, représentant 5 600 emplois ; 4 200 d'entre eux ont pu être sauvegardés grâce à la coordination des services de l'Etat. L'anticipation et la saisine du Commissaire ou de la Direccte restent

les moyens les mieux adaptés pour les entreprises qui anticipent des difficultés et souhaitent s'assurer d'un traitement individualisé, d'une écoute et d'une procédure totalement confidentielle.

En matière de mutations économiques, dans le cadre de PSE, de conventions de revitalisation ou de tout autre dispositif d'accompagnement, les équipes du Déci apportent un appui et une expertise sur le fond des dossiers et sur les actions envisagées de manière à faciliter le positionnement de la Direccte sur les dossiers de PSE et à maximiser l'impact en création d'emplois.

Faciliter les projets d'investissements étrangers

Depuis 2013, a été mis en place dans chaque région un Référent unique aux investissements (RUI). Ce référent, placé en Île-de-France directement auprès du Préfet de région, a pour mission de détecter des projets d'investissements significatifs et porteurs d'emploi, de convaincre les investisseurs d'investir en France, de faciliter leurs démarches en lien avec les services compétents des collectivités et de suivre le déroulement des projets. La Direccte apporte son appui sur l'ensemble de ses sujets, grâce à sa compréhension des stratégies des entreprises, du contexte économique et en mobilisant son réseau de partenaires. En 2014, une quinzaine de dossiers significatifs ont été suivis, avec des résultats positifs qui devraient se confirmer en 2015, incluant des relocalisations d'activités d'autres pays européens.

Suivre les réseaux consulaires

La tutelle des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des

UT Hauts-de-Seine

Anticiper les besoins en emplois pour Eole

Les travaux Eole consistent à prolonger le RER E à l'Ouest. Ils prévoient deux nouvelles gares dans le 92. Ils débuteront début 2016 et s'étendront aussi sur Paris et les Yvelines. Dans ce cadre, une démarche d'anticipation des besoins en compétences a été initiée fin 2014, sous l'impulsion du Préfet des Hauts-de-Seine. Il s'agit de mettre en place une organisation coordonnée et commune pour les 3 départements. Un comité interdépartemental a été créé pour définir une stratégie interdépartementale de mise en œuvre des clauses d'insertion, et au-delà, pour anticiper l'ensemble des besoins en emplois liés au chantier Eole et pour évaluer les résultats. Un second niveau d'organisation locale a été instauré pour la coordination et le suivi spécifique des deux grands secteurs (75/92 et 78) ; toujours, dans un premier temps, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion, dont le nombre d'heures a été estimé à 520 000 pour le 92. Il s'articule autour de chefs de file facilitateurs, interlocuteurs uniques pour les entreprises (recrutement, formation...), chargés de la concertation et de la coordination avec les facilitateurs partenaires et les acteurs de l'insertion et de l'emploi, ainsi du suivi et de la consolidation de la mise en œuvre des clauses. Des comités de coordination et de suivi assurent le suivi du vivier des candidatures, des parcours des salariés en insertion, des formations et des bilans mensuels ainsi que l'information générale sur l'avancement des chantiers.

304 entreprises en difficulté accompagnées en appui au Commissaire régional au redressement productif depuis le lancement du dispositif

UT Val-d'Oise

Des speed meetings de l'éco construction

La démarche de dialogue social territorial, initiée par la Direccte en 2011 dans le Val-d'Oise, a identifié la nécessité d'accompagner la structuration de la filière Ecoconstruction, pour contribuer au développement de l'emploi dans ce secteur. Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires a validé le projet de « speed meetings ». La chambre des métiers et de l'artisanat a ainsi réalisé trois « speed meetings » en 2014, afin de faciliter la rencontre entre acteurs de la filière écoconstruction sur le thème de la rénovation énergétique (artisans, architectes, maîtrise d'œuvre, ...).

Ces rencontres et le développement de l'information auprès des TPE du bâtiment, vont permettre d'aller plus loin en 2015 et d'engager les professionnels sur de l'accompagnement formation et sur une expérimentation de mise en réseau permettant de développer une offre en groupement.



Technocentre Renault à Guyancourt

Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est exercée par le Préfet de région. La Direccte est la direction de référence au niveau régional pour appuyer le Préfet dans cette tâche. Elle assure le suivi financier et stratégique des chambres, la mise en place de la régionalisation, la gestion des problématiques quotidiennes, les réponses aux questions juridiques en lien avec le niveau national et la représentation de l'Etat aux Assemblées générales des chambres. Les CCI et CMA sont par ailleurs des partenaires quotidiens de l'action de la Direccte dans l'ensemble des missions de développement économique et de développement des compétences.

Soutenir l'économie de proximité

Au-delà du suivi de l'économie de proximité, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, au travers des relations avec les CCI et des CMA, la Direccte entretient sa connaissance et exerce un appui à ces secteurs. Ces entreprises font partie des cibles des agents de développement économique, en particulier quand elles rencontrent des difficultés. La Direccte finance également des actions de développement économique portées par les CMA. En matière d'économie de proximité, 13 dossiers de demande de Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat

et le commerce) ont été instruits pour un montant de près de 1,42 millions d'euros. Ces dossiers, une fois validés, cofinancent des investissements destinés à dynamiser le commerce et l'artisanat des centres villes.

S'investir dans les politiques territorialisées

Comme en 2013, la Direccte, s'est impliquée et investie, aux côtés du Préfet de région et des Préfets de département dans la négociation avec les communes des Contrats de Développement Territorial (CDT) du Grand Paris. Sur leur volet économie-emploi, les chargés de mission développement écono-

mique ont utilisé leur connaissance des territoires pour mettre en lumière les enjeux particuliers de l'Etat dans cette négociation. La Direccte a poursuivi son soutien à plusieurs projets de structuration de clusters retenus dans le cadre de l'appel à projets « Grand Paris » en 2012 pour un montant de 1,3 millions d'euros. Concernant la revitalisation, le niveau régional de la Direccte est présent avec ses unités territoriales, auprès des Préfets de département, afin de proposer des pistes innovantes de projets créateurs d'emplois, pouvant être financés par des fonds de revitalisation.

UT Val-de-Marne

18 entreprises aidées au titre de la revitalisation des territoires

Les conventions de revitalisation Sanofi, Teva et AstraZeneca ont permis, dans le cadre de fonds de prêts et de subventions et d'un dispositif d'actions de conseil, de soutenir des TPE/PME du département dont les perspectives de développement témoignent du dynamisme de certains secteurs d'activités et des capacités d'innovation des jeunes entrepreneurs val-de-marnais parfois reconnus au niveau mondial. Ainsi, 18 entreprises ont bénéficié d'un appui pour des activités aussi diversifiées que l'impression 3D, l'imagerie médicale, l'optique de précision, la microbiologie, l'éco-construction, la dépollution, la conception d'articles de puériculture innovants, l'épicerie fine en ligne... Ces aides ont contribué à la création de 86 emplois. Elles ont également permis de soutenir le développement de start-up incubées au sein de Creative Valley, incubateur d'écoles telles que Epitech, Supbiotech ou l'école du cinéma Georges Méliès. Les entreprises sont en partie repérées grâce au travail partenarial mis en œuvre par l'UT. Les liens ainsi établis avec ces « pépites » du département permettent de suivre leur développement et de pouvoir les accompagner dans d'autres phases ou pour d'autres besoins.

13

dossiers Fisac déposés pour un montant sollicité de 1,42 millions d'euros



Utiliser le levier européen du FSE

Le Fonds social européen (FSE) est un levier financier au service des politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Les projets cofinancés dans le cadre de ces programmes européens de sept ans portent sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Optimiser la dotation francilienne

Depuis 2007, environ 8 000 dossiers ont donné lieu à une programmation au titre du FSE dont environ 2 000 dossiers gérés par les services de la Direccte en convention bilatérale. La maquette financière régionale a été de 527 millions d'euros de FSE au titre du programme 2007-2013. Le montant FSE programmé au titre du programme 2007-2013 au 1^{er} janvier 2015 (cumulé depuis 2007) est de 550,2 millions d'euros et le montant FSE payé (cumulé depuis 2007) est de 267,26 millions d'euros. Ces chiffres illustrent l'effet masse de la gestion du FSE et le travail considérable réalisé en Île-de-France. Au titre du programme opérationnel national (PON) FSE 2014-2020 relatif à l'emploi et à l'inclusion en métropole, la maquette financière régionale est de 337,9 millions d'euros (dont 67,8% pour l'inclusion soit 229,1 millions d'euros). Au titre du programme opérationnel national (PON) Initiative pour

l'emploi des jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis, la maquette financière est de 11,8 millions d'euros (5,9 d'IEJ + 5,9 de FSE) sur 2014-2015. S'ajoutent à ces crédits gérés par l'Etat, 294,2 millions d'euros de FSE et 2,9 millions d'euros d'IEJ gérés par la région Île-de-France dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020. Au total l'Île-de-France bénéficie de 637,9 millions d'euros de FSE pour la période 2014-2020, soit une augmentation de 111 millions d'euros de FSE par rapport à la période 2007-2013.

Achever la gestion 2007-2013

Selon les données issues des tableaux de bord du 1^{er} octobre 2014 de la DGEFP, la programmation nette (intégrant la projection des données de réalisation après contrôles de service fait) hors conseil régional d'Île-de-France était de 451 millions d'euros, soit 101% de l'objectif, et la programmation nette avec le conseil régio-

nal d'Île-de-France était de 507,8 millions d'euros, soit 96% de l'objectif. Le taux de programmation nette régional est descendu à 95% début 2015, en dépit des pratiques de sur-programmation. Depuis 2010, les écrêtements du FSE au stade des contrôles de service fait (CSF) et des contrôles de deuxième niveau ont été de plus en plus élevés. Les exigences croissantes en termes de qualité et de rigueur de gestion du FSE, sans cesse renforcées par les contrôles de deuxième niveau, génèrent une croissance exponentielle des délais de réalisation des CSF et des moyens à y consacrer. La fin de gestion du programme FSE 2007-2013 constituera un chantier très important en 2015.

Engager les programmes 2014-2020

Les règlements européens du 17 décembre 2013 relatifs aux fonds structurels européens de la période 2014-2020 ont été publiés le 20 décembre 2013. L'accord de partenariat définissant les orientations de la France pour cette période a été approuvé par la Commission européenne le 8 août 2014. Le programme opérationnel national FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole a été approuvé par la Commission européenne le 10 octobre 2014. Un accord Etat-Région sur les lignes de partage concernant le FSE et l'IEJ, dont la rédaction avait été initiée en juillet 2013 par la Direccte, a pu être finalisé fin décembre 2014. Les délégations de gestion aux conseils généraux et aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ont été organisées à l'issue d'un chantier engagé en juillet 2013 pour rationaliser la gouvernance dans ce secteur et réduire le nombre d'organismes intermédiaires. Il y avait 45 organismes intermédiaires en Île-de-France en 2007, 29 en 2013, ils seront 12 (ou 13) sur la période 2014-2020. Aux termes des concertations locales menées entre juillet et octobre 2014, les enveloppes plafonds définitives de la période

2014-2020 ont pu commencer à être notifiées en novembre 2014. Tout a été mis en œuvre en Île-de-France pour éviter une impossibilité de cofinancement du FSE au titre de l'année 2014 dans le cadre du nouveau programme opérationnel national. Quatre appels à projets du FSE, un appel à projets pour l'IEJ ont été publiés le 16 octobre 2014 avec une date butoir de dépôt des dossiers au 17 novembre 2014. 128 dossiers ont été déposés, leur instruction devant démarrer en janvier 2015.

Accentuer l'effort en faveur des jeunes

L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) est un abondement de crédits européens en vue d'accentuer l'effort dans la lutte contre le chômage en proposant aux jeunes Neet (Neither in Employment nor in Education or Training), c'est-à-dire des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, une solution d'emploi ou des opportunités d'insertion professionnelle par un accompagnement personnalisé. L'Île-de-France ne figure pas parmi les 13 régions éligibles mais le département de la Seine-Saint-Denis est éligible. Comme pour le FSE, l'architecture de gestion de l'IEJ est partagée entre le programme opérationnel régional FEDER-FSE et le programme opérationnel national IEJ 2014-2015, ce dernier ayant été approuvé par la Commission européenne le 3 juin 2014. Ainsi, la Région Île-de-France gère 2,9 millions d'euros d'IEJ et l'Etat gère 5,9M d'euros d'IEJ pour la période 2014-2015 au titre du volet déconcentré du PON IEJ. L'IEJ est un bonus d'un montant égal aux crédits FSE mobilisés. Par conséquent, au titre du volet déconcentré du PON IEJ, un projet peut obtenir jusqu'à 92% de cofinancements européens (46% d'IEJ et 46% de FSE). Au total, 11,8 millions d'euros doivent être programmés avant le 31 décembre 2015 au titre du volet déconcentré du PON IEJ pour la Seine-Saint-Denis.

8 000

dossiers FSE soutenus depuis 2007

527

millions d'euros de FSE au titre du programme 2007-2013

2,9

millions d'euros au titre de l'initiative pour l'emploi jeune IEJ

Accompagner le projet du Grand Paris

Le Grand Paris entre début 2015 dans sa phase de réalisation. Les actions menées en 2014 ont soutenu la montée en puissance de ce projet d'ampleur nationale. La Direccte a ainsi participé à la déclinaison territoriale de ce projet au travers des contrats de développement territorial et a poursuivi les études prospectives et de gestion des emplois et compétences engagées. La Direccte a également travaillé à la rédaction d'une convention cadre « Grand Paris Emploi » pour faciliter l'accès aux emplois générés par les projets du Grand Paris et d'une charte d'engagement « Responsabilité Sociale et Environnementale » pour assurer l'exemplarité de ces chantiers.

Participer à l'élaboration des CDT

L'année 2014 a vu la finalisation de la première vague des Contrats de Développement Territorial (CDT). Ainsi, 16 CDT sont maintenant validés (et pour l'instant, 9 ont été signés), l'année 2014 ayant vu 3 validations et 5 signatures. La Direccte a participé à l'élaboration de leurs volets emploi, formation et développement économique. Une seconde génération de contrats, dits Contrats de Développement d'Intérêt Territorial (CDIT) pourront être conclus par la suite, et 2 sont en cours d'élaboration. La Direccte participe également au suivi régulier des CDT déjà signés.

Anticiper les besoins en emplois et compétences

Les Contrats d'Étude Prospective (CEP) sur les filières du bâtiment et de la transition énergétique ont été finalisés et leurs résultats restitués fin 2014. Ils ont permis d'apporter une vision claire et précise sur les emplois et les compétences qui seront nécessaires à la réalisation des projets du Grand Paris. En parallèle, le CEP sur la filière des travaux publics, qui avait été restitué en 2013, a continué d'être actualisé pour obtenir un découpage

fin dans le temps et ainsi mieux appréhender la montée en charge des travaux du métro automatique du Grand Paris Express.

Réunir les acteurs pour favoriser l'accès à l'emploi

Sur proposition de la Direccte, le Préfet de Région a réuni autour de lui la Région, les trois académies franciliennes, Pôle Emploi, la Société du Grand Paris, l'Association Régionale des Missions Locales, la Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France et la Fédération des Sociétés coopératives et participatives (SCOP) BTP Île-de-France-Haute-Normandie-Centre pour aboutir le 22 janvier 2015 à la signature d'une convention cadre sur l'emploi et la formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris.

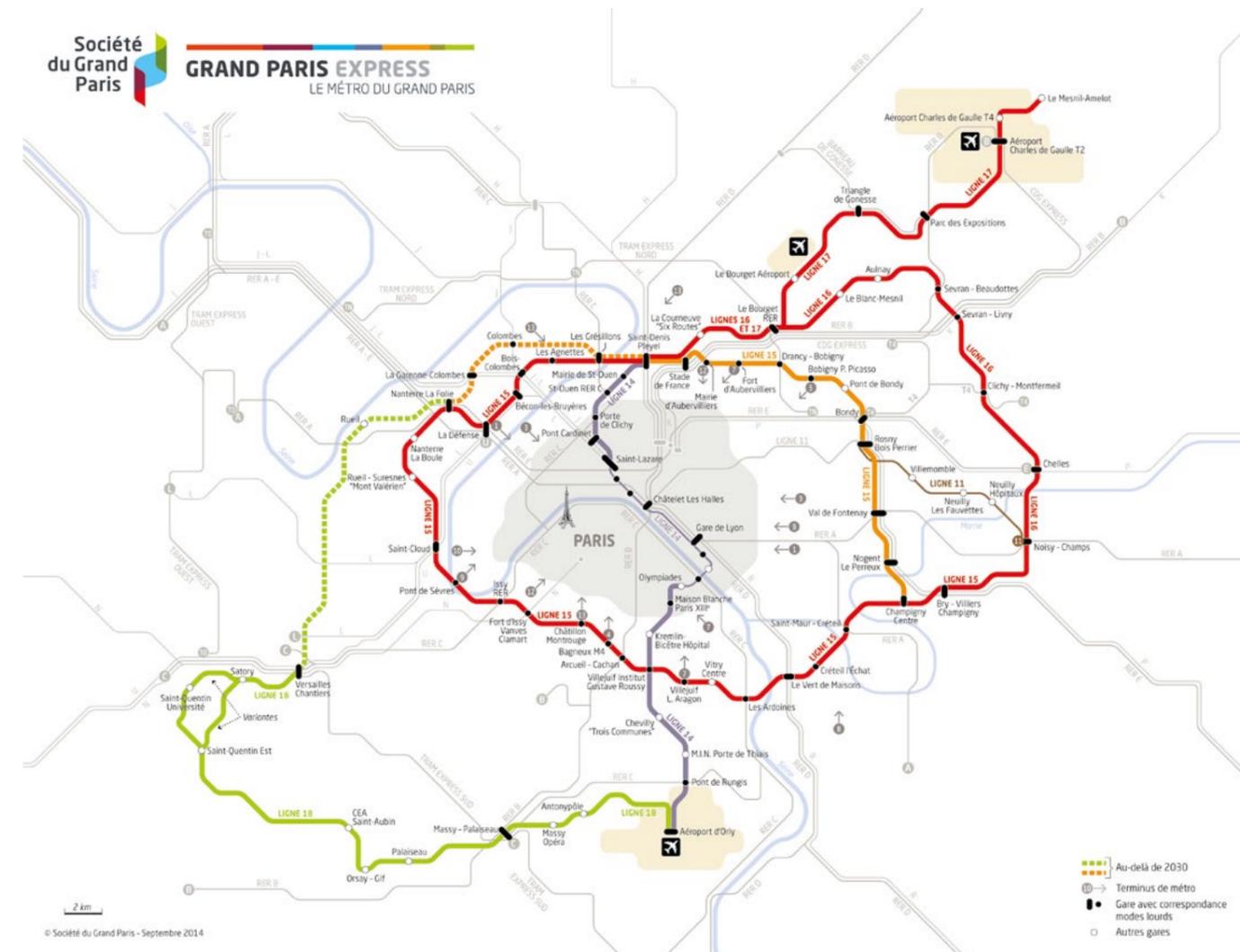
Cette convention met en place une méthode et une organisation communes entre les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation, en lien avec les fédérations professionnelles, pour anticiper et adapter les compétences des salariés et demandeurs d'emploi aux nouveaux besoins, et s'assurer de

la meilleure adéquation possible entre les offres d'emploi générées par ces marchés et les demandeurs d'emploi franciliens.

Responsabiliser les entreprises du Grand Paris

Pour assurer l'exemplarité des chantiers du Grand Paris, une charte d'engagement « Responsabilité Sociale et Environnementale » a été rédigée et sera proposée à la signature des différents

aménageurs et maîtres d'ouvrage du Grand Paris. Cette charte promeut la responsabilité environnementale (notamment sur les questions de recyclage et valorisation des déchets, de nuisances liées aux chantiers et de matériaux utilisés), l'insertion professionnelle (notamment via les clauses sociales), l'égalité entre les femmes et les hommes, la santé et la sécurité au travail et la qualité de l'emploi. Elle exige la vigilance sur les possibles dérives liées à la sous-traitance en cascade et sur les questions de travail illégal.



16 CDT validés

50 000

emplois nouveaux à pourvoir dans le bâtiment d'ici 2020



Contrôler les organismes de formation

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des contrôles portant sur les déclarations d'activité des organismes de formation effectués, par le service de contrôle de la formation professionnelle (SRC). Sur les 4 131 demandes de numéro de déclaration d'activité reçues en 2014, 604 procédures de refus ont été engagées soit 36% de plus qu'en 2013. Au total 3 527 nouveaux numéros d'enregistrement ont été accordés. La région Île-de-France comptait 23 586 organismes de formation déclarés au 31 décembre 2014.

Sanctionner les fraudes

Par ailleurs, 299 contrôles ciblés ont été ouverts en 2014 et ont porté sur une masse financière de 88 millions d'euros. Ces contrôles ont principalement concerné le respect par les employeurs de leurs obligations de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'une part, et d'autre part sur la réalisation conforme aux dispositions du code du travail (tant en termes d'exécution réelle des prestations que de justification des dépenses). Pour les organismes de formation, une attention particulière a été donnée aux formations payées, sur la base de justificatifs contestables, par les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opc) ou concernant des actions inexécutées.

Pour les entreprises, les contrôles ont visé la réalité des formations dispensées aux salariés en période de professionnalisation et le respect de la réglementation en matière d'alternance. A ces contrôles se sont ajoutés ceux de 16 opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE) effectués sous l'autorité fonctionnelle de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Enfin, le service régional de contrôle a poursuivi son activité d'information collective (une journée chaque mois) des prestataires de formation nouvellement déclarés. Près de 850 personnes, soit près de 25% des nouveaux prestataires de formations, ont pu en bénéficier.

Développer l'intelligence économique

L'intelligence économique organise l'accès à l'information stratégique en entreprise et son usage optimum pour son développement. Elle permet à l'entreprise, avec les informations collectées ou mises à sa disposition, de mieux connaître son environnement, ses concurrents, ses clients, les nouveaux marchés, les partenaires potentiels. Elle permet d'identifier les opportunités et d'anticiper les risques, les évolutions ou même les retournements de marché, en utilisant l'information comme accélérateur et soutien de l'innovation et du développement. Cette approche, par nature transversale, s'appuie sur l'ensemble des acteurs économiques.

Diffuser l'information

Des actions de diffusion de l'intelligence économique dans ses dimensions information et veille, sécurité, influence, sont organisées par Chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE) rattaché à la Direccte, chargé d'animer les actions IE en région et membre du réseau national du Service de Coordination à l'Intelligence Economique. Cette diffusion donne lieu à des conférences ou tables rondes vers des publics larges, tant sur l'obtention de l'information stratégique, que sur la protection des données de l'entreprise. Par ailleurs, des dépliants explicatifs et un annuaire ont vu le jour en 2014 à destination de tous publics.

Accompagner les entreprises

La diffusion de l'IE comprend également l'accompagnement indivi-

duel d'un certain nombre d'entreprises pour leur apporter une aide au développement par un diagnostic, la mise en contact avec des professionnels de la recherche de renseignements ou de la protection de l'information. L'accompagnement individuel des PME par des prestataires (ateliers, veilles internes, livraison d'informations clés) est soutenu dans le cadre d'actions collectives, et notamment à l'international, dans le cadre des plans filières des pôles de compétitivité. Enfin, la chargée de mission régionale IE, en lien avec la Délégation Interministérielle à l'IE (D2IE) peut être saisie sur les problématiques de normes (Influence, lobbying), d'ingérence capitalistique, ou de départ à l'étranger d'entreprise française innovante en recherche de fonds.

299

contrôles ciblés engagés

4 131

déclarations d'activité instruites,
604 refus

23 586

organismes de formation

Valoriser le potentiel économique du tourisme

L'Île-de-France est la 1^{ère} destination touristique mondiale. Seconde plateforme aéroportuaire d'Europe, elle représente l'offre hôtelière et la surface de salons professionnels la plus importante d'Europe.

Organiser les assises du tourisme

L'année 2014 a débuté avec l'organisation des Assises régionales du tourisme qui se sont tenues le 10 février à la Préfecture de la région Île-de-France. Près de 250 professionnels ont participé à cet événement. Une quarantaine de propositions concernant l'amélioration de la qualité de l'accueil, l'innovation dans le tourisme, l'attractivité des territoires, la formation et l'emploi, ont été transmises au ministère en charge du tourisme pour enrichir le débat national.

Les Assises Nationales du Tourisme, clôturées par Laurent Fabius, Ministre des affaires étrangères et du développement international, le 19 juin 2014, ont permis de mettre en exergue le potentiel que représente ce secteur, tant en termes de recettes touristiques que d'emplois, et de relancer la promotion de la destination « France » en formulant trente décisions, dont certaines concernent directement l'Île-de-France, qui

accueille chaque année près de 47 millions de touristes :

- L'amélioration de l'accueil à l'aéroport de Roissy et de la Gare du Nord,
- La mise en place du train express entre Roissy et Paris,
- L'augmentation de la fréquence et la visibilité des trains directs entre Roissy et Paris,
- La mise en place d'un forfait taxi pour le trajet Paris-Roissy
- La création d'une voie réservée aux bus et aux taxis sur l'autoroute A1.

Promouvoir les paysages impressionnistes

L'année 2014 s'est terminée par la signature du contrat de destination « Impressionnistes » avec les régions de la Haute, de la Basse Normandie et de l'Île-de-France. Ce contrat a pour objet de promouvoir à l'international les sites impressionnistes des trois régions signataires et, notamment, Honfleur, Giverny, Auvers-sur-Oise ou Barbizon.

47
millions de touristes

22
milliards d'euros d'achats

120
euros dépensés en moyenne
quotidiennement par visiteur

79 064
entreprises franciliennes
exercent une activité liée au
tourisme

400 000
franciliens travaillent dans le
tourisme



© Thomas Garnier – CRT



Le pôle T

Politique du travail

Le pôle T est en charge de la déclinaison régionale de la politique du travail. Il assure :

- le pilotage, l'appui et l'évaluation de la politique du travail en s'assurant, notamment par les services de l'inspection du travail, de l'effectivité du droit du travail dans les entreprises ;

▪ la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés ;

- le développement du dialogue social et la participation à la veille et au suivi des relations de travail.

UT Val-de-Marne**Des contrôles dans la restauration et le bâtiment**

Un contrôle effectué en janvier par le service spécialisé travail illégal du Val-de-Marne, avec l'appui des services de police, dans les communes situées à la périphérie du Kremlin Bicêtre, a mis en évidence la place grandissante du secteur de la restauration dans le développement du travail illégal. Ce contrôle, qui concernait 4 établissements de restauration employant 15 salariés, a révélé dans les établissements visités une situation quasi généralisée de travail illégal. 2 procès-verbaux et 2 procédures de police ont été établis pour 4 emplois d'étrangers sans titre et pour travail dissimulé par dissimulation d'heures pour 5 salariés.

Un autre contrôle, réalisé en mars dans le cadre du Comité opérationnel départemental anti-fraude, concernait un chantier de ravalement à Villecresnes. L'intervention a permis de découvrir 35 travailleurs polonais détachés dans le cadre d'une fausse prestation de service internationale et a donné lieu par ailleurs à un constat de travail dissimulé.

UT Yvelines**Des contrôles sur le bon usage des aides à l'emploi**

Dans les Yvelines, l'inspection du travail a mis à jour des fraudes sur les emplois d'avenir et l'activité partielle. Dans une association, qui sur un effectif de 32 salariés comptait 30 emplois d'avenir, 1 apprenti et 1 contrat de professionnalisation, la contrôle a relevé l'absence de formation et de tutorat et la perception indue de 35 000 € d'aides publiques. Cette situation a fait l'objet d'un signalement au Parquet et d'un traitement conjoint avec le pôle 3E qui en a informé les partenaires du service public de l'emploi.

L'autorisation préalable d'activité partielle d'une entreprise a été invalidée suite à des informations convergentes selon lesquelles les 75% des salariés concernés continuaient de travailler à plein temps. Un contact a donc été pris avec le pôle 3E qui a reçu l'employeur et poursuivi l'enquête. L'invalidation a été prononcée pour absence de motif et sous-activité des salariés non prouvée.

Veiller au respect du code du travail

Les services de l'inspection veillent à l'application du code du travail et à la protection des salariés au sein des entreprises. Leurs contrôles donnent lieu à des courriers d'observations enjoignant l'entreprise à se mettre en conformité avec la législation. Pour les infractions les plus graves, l'inspection dresse des procès-verbaux.



100 500
appels téléphoniques

traités par le service renseignements, 34 500 personnes reçues, 6 525 réponses courrier ou courriel.



50 000
infractions

constatées, qui ont donné lieu à 21 800 courriers d'observations, 1 040 procès-verbaux (soit 2,1 % des infractions) et 750 décisions d'interruption de travaux sur les chantiers BTP.

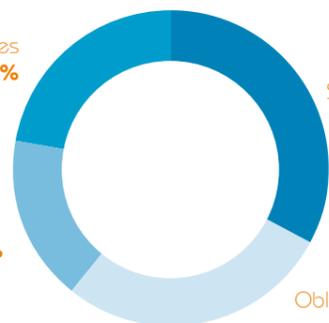
Domaines concernés par les interventions de l'inspection du travail

Instances représentatives du personnel **22 %**

Santé et sécurité **33 %**

Contrat de travail **17 %**

Obligations générales **28 %**



36 300
interventions

réalisées, dont 21 000 contrôles, 7 500 décisions relatives au licenciement des salariés protégés, 4 900 enquêtes accident du travail.



85
accidents graves et 56 mortels

ont été recensés par la Direccte en Île-de-France. Les malaises sont la première cause connue et renseignée des accidents graves (20 %) ou mortels (30 %), suivis des chutes de hauteur. Les secteurs les plus concernés sont le BTP, les activités d'installation et de maintenance, la fabrication (industrie, artisanat).

Le conseiller du salarié, une fonction méconnue

Dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux) le salarié convoqué à un entretien préalable à un éventuel licenciement ou à une éventuelle rupture conventionnelle, peut se faire assister d'un conseiller du salarié. Celui-ci exerce sa mission à titre gratuit. L'Île-de-France compte plus de 1 500 conseillers. Des listes préfectorales établies dans chaque département indiquent les noms et coordonnées des conseillers. Elles sont disponibles sur le site www.idf.direccte.gouv.fr.

UT Paris**Des contrôles le dimanche et la nuit**

En 2014, une part importante de l'activité de contrôle parisienne a porté sur le respect des règles relatives aux temps de travail et de repos, avec une attention portée sur l'application de la réglementation relative au repos dominical et au travail de nuit dans le commerce, et particulièrement dans le commerce de détail alimentaire. Ces contrôles ont donné lieu à des constats d'infraction : 59 procès-verbaux ont été dressés pour non-respect du repos dominical, pour l'essentiel au sein de superettes, et 30 procédures de référé ont été conduites. 25 procès-verbaux ont concerné le non-respect des dispositions relatives au travail de nuit.

UT Hauts-de-Seine**Fraude aux emplois d'avenir**

Début 2014, une enquête menée à la suite d'impayés de salaires a révélé une fraude aux aides à l'emploi. Une association, étroitement imbriquée à une structure marchande proposant des services d'aide à domicile avait été créée dans l'unique but d'embaucher dans le cadre de contrats emplois d'avenir, de bénéficier des aides publiques correspondantes et de pouvoir ainsi proposer des prix plus compétitifs. 38 salariés avaient ainsi été recrutés dans les Hauts-de-Seine tandis que l'association s'était immatriculée dans 4 autres départements. Les subventions liées aux emplois d'avenir ont été refusées et l'association a fait l'objet d'un signalement pour escroquerie. Par un jugement rendu au mois de septembre 2014, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de l'association.

Lutte contre la précarité dans l'audiovisuel

Plusieurs chaînes de télévision et sociétés de production qui leur sont liées sont installées dans les Hauts-de-Seine. A la suite d'un procès-verbal de l'inspection du travail concernant l'abus de contrats d'usage, la justice a condamné un producteur. Celui-ci a fait appel puis s'est pourvu en cassation. La Cour a rejeté son pourvoi et a rappelé que la faculté de recourir aux CDD d'usage « ne peut être utilisée qu'afin de pourvoir des emplois présentant par nature un caractère temporaire et non pour assurer de façon permanente un emploi ou un métier déterminé ». L'inspection du travail s'est appuyée sur cet arrêt pour étendre son action de lutte contre la précarité dans l'audiovisuel à d'autres entreprises. Son action a abouti à la transformation de plus de 200 CDD en CDI.

UT Val-d'Oise

Création de 3 unités de contrôle

La démarche « Ministère fort », qui vise à renforcer l'efficacité du système d'inspection du travail, est devenue opérationnelle dans l'unité territoriale du Val-d'Oise, le 1er octobre 2014. Trois unités de contrôle (UC), placées sous l'autorité d'un responsable, ont été mises en place à cette date. Chacune d'elles est découpée en sections d'inspection du travail où sont affectés une ou un inspecteur-trice ou contrôleur-e du travail.

L'UC 1, située au Sud du département, recouvre un territoire très dense et très urbanisé. Elle compte 11 sections d'inspection du travail dont une avec une compétence transports.

L'UC2, située à l'Est du département à proximité du pôle d'activité de Roissy-Charles de Gaulle, comprend 13 sections d'inspection du travail dont deux avec une compétence transports.

L'UC 3, située à l'Ouest du département, comporte à l'Est un pôle d'activité dynamique autour de Cergy et à l'Ouest un territoire plutôt rural. Elle est composée de 10 sections d'inspection du travail dont une avec une compétence transports.

47

unités de contrôles créées regroupant 468 sections

Mettre en œuvre la réorganisation de l'inspection du travail

Lancée en 2012, la réorganisation vise à mieux répondre aux mutations du monde socio-économique.

Le projet de réorganisation, dénommé « Ministère fort », a été lancé en septembre 2012. Il concerne essentiellement les services de l'inspection du travail (500 agents de contrôle en Île-de-France) et vise à modifier leur organisation et leurs pouvoirs, pour mieux répondre aux évolutions du monde de l'entreprise. Sur le plan de l'organisation, il s'est traduit par la création d'unités de contrôle (UC), composées de 8 à 12 agents (inspecteurs ou contrôleurs du travail) placés sous l'autorité d'un responsable d'unité de contrôle, appartenant lui-même au corps de l'inspection du travail. Le projet a également porté sur la création d'un service régional de lutte contre le travail illégal et d'un réseau régional dédié à l'amiante.

La mise en œuvre effective de la nouvelle organisation est intervenue progressivement dans les unités territoriales franciliennes et s'est déroulée aux dates prévues : 29 septembre 2014 pour l'UT 91, 1er octobre pour l'UT 95, 24 novembre pour les UT 77 et 93, 1er décembre pour l'UT 78, 15 décembre pour les UT 75, 92 et 94. 47 unités de contrôle ont ainsi été créées : 14 à Paris, 9 dans le 92, 5 dans les UT 93 et 94, 4 dans les UT 77 et 78, 3 dans les UT 91 et 95). Le processus a nécessité un travail très lourd sur le découpage géographique des 47 UC et des 468 sections, mené avec le concours de l'IGN et la Drirea. Un annuaire des sections d'inspection du travail couplé à un moteur de recherche, conçu avec la Drirea, permettant de retrouver la section géographiquement compétente en fonction de l'adresse de l'entreprise ont été mis en ligne sur le site web de la Direccte afin de faciliter les recherches des salariés et des partenaires sociaux.



Signature de la convention régionale de lutte contre le travail illégal avec la fédération professionnelle de l'hôtellerie et de la restauration.

Lutter contre le travail illégal

La lutte contre le travail illégal constitue un engagement fort des services de l'inspection du travail. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan pluri annuel élaboré en 2013 avec les partenaires sociaux et plusieurs autres administrations.

Sanctionner les infractions

399 procédures en matière de travail illégal ont été relevées en 2014 par l'inspection du travail francilienne. Les principaux secteurs concernés sont le BTP (21 % des procédures), les hôtels-café-restaurant (34 %), les commerces (21 %), les transports (13%), les arts et spectacles (7%)... L'Inspection du travail représente près du quart des procédures établies en matière de travail illégal. Elle représente le 3e service verbalisateur après l'Urssaf et la Police.

Plus d'une vingtaine d'entreprises (salons de coiffure, auto-écoles, restaurants, débits de boissons et centres de soins...) a fait l'objet d'une sanction administrative depuis le début 2013. Elles ont abouti principalement à des fermetures de 8 à 60 jours. En 2014, d'autres sanctions ont été prononcées comme l'exclusion des marchés publics pour 3 mois. Deux entreprises du BTP ont fait l'objet d'une exclusion temporaire de chantier de 60 jours.

Renforcer la prévention

Sous l'impulsion de l'Urssaf et de la Direccte, 4 branches professionnelles se sont engagées dans l'élaboration d'une convention partenariale visant à améliorer la prévention en matière de travail illégal. Dans le secteur des hôtels cafés et restaurants, l'Union patronale de l'in-

dustrie hôtelière (UPIH) et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH 75) ont signé le 18 décembre 2014 une convention pour rappeler aux entreprises la réglementation concernant le travail illégal et les risques encourus à ne pas la respecter. Dans le BTP, la FFB, la CAPEB, SCOP BTP et la F RTP ont signé une convention le 22 juin 2014 prévoyant des actions de contrôle des détachements transnationaux et l'utilisation de tous les outils juridiques (procédure pénale, sanctions administratives et mise en œuvre des solidarités financières donneur d'ordre/sous-traitants...). La Chambre syndicale du déménagement d'IDF (CSD) et l'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE) ont participé à des négociations sous le copilotage de la Drirea et de la Direccte. Le texte est en cours de finalisation mais sa signature est subordonnée à la conclusion de la convention nationale. Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES), l'Union des entreprises de sécurité privée (USP), l'Association nationale des métiers de la sécurité (ADMS) ainsi que le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ont finalisé la convention de lutte contre le travail qui vise à responsabiliser les donneurs d'ordre et faire connaître la charte de bonnes pratiques. Elle sera signée courant 2015.

UT Paris

Contrôle des salons de coiffure

L'inspection du travail a engagé des actions de contrôle sur une centaine de salons de coiffure et d'ongleries du 10e arrondissement, et notamment dans un établissement médiatisé suite à une grève de 18 salariées de nationalité étrangère dépourvues pour certaines de travail afin d'obtenir le paiement de leur salaire. L'intervention a mis à jour les pratiques communes dans ce secteur : salariés souvent non déclarés, travaillant 12 heures par jour sans pause et y compris le dimanche, rémunérés à la tâche à un niveau inférieur au Smic, ne bénéficiant d'aucun congé payé. Les contrôles ont également révélé de nombreux manquements aux règles de santé et sécurité. Tous les établissements se sont vus rappeler leurs obligations sociales et plusieurs d'entre eux ont été mis en demeure de mettre leurs installations en conformité. De nombreuses infractions ont été relevées et ont donné lieu à la saisie du procureur. Les actions judiciaires sont en cours. Les salariées grévistes ont obtenu de la préfecture de police des titres régularisant temporairement leur situation sur le territoire. Des actions de contrôle des autres entreprises du secteur se poursuivent.

UT Seine-et-Marne

Prêt illicite de main d'œuvre dans le BTP

Un contrôle de chantier à Marne-la-Vallée a révélé une situation de fausse sous-traitance entre une société de droit français, chargée du gros œuvre, et une autre de droit portugais. Un procès-verbal pour prêt illicite de main d'œuvre et marchandage a été établi. Le cas est révélateur d'un schéma devenu assez classique, selon lequel la société française s'est progressivement séparée de ses ouvriers pour ne recourir qu'à la sous-traitance. Elle fait appel à une société immatriculée au Portugal, afin que celle-ci mette à sa disposition des ouvriers de droit portugais pour le chantier de gros œuvre. Les apparences de location de matériel refacturée et d'encadrement interne sont fictives. L'opération ne recouvre qu'une opération de prêt de main d'œuvre à moindre coût. Des procédures similaires impliquant la même société portugaise, mais avec des donneurs d'ordre distincts, ont été engagées dans les Yvelines et en Midi-Pyrénées. La caractérisation de cette fraude représente un travail important et nécessite de la ténacité face aux obstacles liés aux relations juridiques transnationales. Elle a été facilitée par la maîtrise de la langue étrangère utilisée sur ce chantier par plusieurs des agents de l'inspection du travail.

399

procédures pour travail illégal engagées

UT Yvelines

Un groupe de travail intersyndical sur l'égalité femmes/hommes

Le travail intersyndical associant les unions départementales des organisations syndicales, la préfecture et la Direccte du département, et animé par un cabinet conseil, s'est poursuivi. Après une première manifestation de lancement du groupe de travail départemental en début d'année 2014 à Versailles, une seconde manifestation s'est déroulée en décembre 2014 à Mantes. Il s'agissait de rentrer dans un processus plus concret d'appui aux entreprises. Une dizaine d'entreprises du Mantois – Seine Aval étaient représentées. La journée a permis de faire le point sur la réglementation et d'engager une réflexion sur les outils nécessaires à une réelle négociation de qualité.

146

mises en demeure et 27 amendes notifiées pour non respect de la loi sur l'égalité professionnelle

Promouvoir l'égalité professionnelle

La mise en œuvre de la loi sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes s'appuie sur une forte dynamique partenariale.

S'appuyer sur une forte dynamique partenariale

La politique régionale en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'appuie sur une forte dynamique partenariale entre la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et pour l'Égalité, le Conseil Régional, la Direccte et les partenaires sociaux, avec l'appui de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Cette dynamique s'est concrétisée par un « plan égalité d'accès à l'emploi et dans le travail », signé en 2009 et reconduit en 2013.

Par ailleurs, la région Île-de-France fait partie des 8 régions expérimentatrices retenues dans le cadre du dispositif « territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (2013-2014 mais

prolongé jusqu'à la fin 2015). Dans ce cadre, la Direccte a cofinancé à hauteur de 10% (hors FSE) des actions d'accompagnement des entreprises et/ou des représentants du personnel à la négociation en matière d'égalité professionnelle.

Organiser les premières rencontres de l'égalité

La Direccte a organisé avec l'appui de l'Aract et en lien avec la DRDFE les premières Rencontres de l'égalité en octobre 2014 qui ont réuni 70 participants : partenaires sociaux, organismes de formation, entreprises. Les rencontres ont été l'occasion de rappeler notamment l'importance du rapport de situation comparée (ou rapport unique) pour la négociation d'un accord de qualité. Une analyse de 100 accords et plans d'actions déposés depuis 2013 en Île-de-France a été présentée.

Au-delà des actions partenariales incitatives à l'égard des entreprises, la Direccte est également en charge du contrôle. Elle veille à ce que les entreprises négocient sur la thématique de l'égalité professionnelle. Des sanctions financières (1% au maximum de la masse salariale) prononcées par la Direccte sont prévues après mise en demeure de l'inspection du travail. De janvier 2013 (début du dispositif) à avril 2015, 146 mises en demeure et 27 pénalités financières ont été notifiées.



© - RATP - Jean François Mauboussin

Protéger la santé des salariés

La réforme des services de santé au travail devrait permettre d'améliorer le pilotage de la politique de santé au travail grâce à la signature de contrats pluriannuels autour d'objectifs partagés.

Mettre en œuvre le plan régional de santé au travail 2

Le plan régional santé travail couvrant la période 2010-2014 comporte 27 actions regroupées en 16 thématiques. C'est ainsi qu'en 2014, plusieurs actions ont été menées à bien.

Une base de données des produits cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR) a été créée. Cette base de données est gérée par un groupement d'intérêt économique (GIE) qui réunit 10 services interentreprises de la région. Les quelques 5 000 fiches saisies dans cette base sont consultables par les médecins du travail, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), et plus largement par les préventeurs régionaux. Elles permettent une meilleure connaissance du caractère CMR des produits utilisés dans les entreprises.

Afin d'améliorer et approfondir la prise en charge des risques professionnels dans les établissements de soins, la Direccte, en partenariat avec l'ARS, a animé un groupe de travail qui a élaboré un guide d'aide à l'évaluation des risques professionnels à destination des établissements de soins. Ce guide a été présenté dans le cadre d'une action de sensibilisation des chefs d'établissements, des représentants du personnel et des médecins du travail de ces structures. Un groupe de travail Cramif-Direccte a été mis en place sur la prévention des risques de chute de

hauteur lors de la mise en rayon des produits dans les commerces alimentaires. Il a abouti à la production d'une plaquette commune Cramif-Direccte à destination des gérants de superettes pour les aider à choisir le matériel utilisé pour la mise en rayon.

Signer les premiers contrats d'objectifs et de moyens avec les services de santé au travail

L'Île-de-France compte 26 services de santé au travail interentreprises (SIST), de taille très variable (le nombre de salariés pris en charge variant de quelques milliers à 1 million) et 230 services autonomes. 180 dossiers de demande d'agrément de services autonomes et 22 dossiers de SSTI ont été traités depuis l'application de la réforme des services de santé au travail en juillet 2012 (dont respectivement 35 et 10 en 2014). La politique régionale d'agrément a été élaborée dans le cadre de la réforme des services de santé au travail et fait l'objet d'une présentation annuelle au sein du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels. Sa mise en œuvre se traduit aujourd'hui par un travail d'animation et de pilotage avec les services interentreprises.

Outils de pilotage de la politique régionale de santé au travail, les 2 premiers contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été signés mi-mai 2014 avec l'ACMS et l'ASTE. Ces CPOM visent à améliorer le pilotage de la santé

UT Seine-Saint-Denis

Contrôle de chantiers du BTP

En octobre, une quinzaine d'agents de contrôle de l'UT 93 ont participé à une journée de contrôle consacrée au risque de chute de hauteur sur les chantiers du BTP. Cette journée, qui a été précédée d'une préparation collective, a donné lieu à 5 décisions d'arrêt de travaux et à 1 procédure pénale. Par ailleurs, au cours du second semestre 2014, une douzaine de contrôles « amiante » ont été effectués en zone confinée.

UT Val-de-Marne

Les pressings contrôlés

Dans le cadre du plan régional santé environnement, les différentes institutions ayant en charge le contrôle de la réglementation (DRIEE, ARS, LCPP, Cramif, Ademe, Direccte) ont établi un protocole de coordination de leurs actions. Ce protocole prévoit notamment une information mutuelle entre les institutions dans le domaine du contrôle.

Dans ce cadre, une action collective de contrôle des pressings s'est déroulée du 1^{er} mars au 31 mai 2014 sur le département du Val de Marne. Elle a donné lieu à 53 contrôles. Le service Appui ressources méthodes et l'équipe pluridisciplinaire de l'unité régionale ont été sollicités pour préparer cette action. Une réunion préparatoire a été organisée pour sensibiliser les agents au sujet et de leur présenter les outils élaborés pour les besoins du contrôle.

12 sections ont contribué aux contrôles qui ont donné lieu à l'envoi de 48 lettres d'observations et de 6 mises en demeure ou demandes de vérification. Les interventions ayant donné lieu à constat d'infractions ont par ailleurs fait l'objet de remontées au niveau de l'Unité régionale en vue d'une information des partenaires au protocole.

256

services de santé au travail en Île-de-France

2

contrats d'objectifs et de moyens signés avec des services interentreprises

au travail au niveau régional en assurant la cohérence des actions menées par les différents acteurs institutionnels et en mobilisant les services de santé au travail autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs partagés. Les SIST constituent, en effet, une pièce maîtresse de l'architecture du système de prévention des risques professionnels

et de la politique de santé au travail. Les partenaires sociaux sont étroitement associés à son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi. Obligatoire pour chaque SIST, la contractualisation lie les trois parties prenantes (SIST- Cramif-Direccte), avec pour objectif d'aboutir à un consensus ambitieux.

L'agriculture : un secteur particulier

Le secteur agricole compte 12 000 entreprises et 51 000 salariés. Le secteur du paysage et du jardin représente un quart des salariés agricoles franciliens. Autre secteur important : celui du cheval. La région compte plusieurs hippodromes, centres équestres et d'entraînement. On recense, en grande couronne notamment, des exploitations agricoles: grande culture, élevage à vocation laitière, maraichage et horticulture. La commission paritaire d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)

En 1999, ont été créées les CPHSCT pour les entreprises agricoles de moins de 10 salariés. En Île-de-France l'instance est régionale depuis 2013 et comprend des représentants des employeurs et des salariés des différents secteurs : polyculture-élevage, cultures, élevages spécialisés, exploitations de dressage et d'entraînement, haras, conchyliculture, pisciculture, exploitation forestière, sylviculture, scieries, entreprises du secteur jardins et espaces verts, entreprises de travaux agricoles ou coopératives d'utilisation de machines agricoles.

Le secteur agricole est constitué de petites entreprises qui rencontrent des difficultés à s'informer pour prendre en compte la santé et la sécurité au travail. La commission permet ainsi aux entreprises agricoles dépourvues de représentant du personnel de disposer d'un lieu d'échanges et de concertation entre partenaires sociaux sur les questions de santé, sécurité et de conditions de travail. Elle agit sur la prévention des risques, notamment par la diffusion d'informations, l'analyse des accidents du travail... La CPHSCT a travaillé sur des fiches pratiques à destination des employeurs et des salariés qui seront diffusées courant 2015.

Négociation collective dans l'agriculture

La Direccte a présidé les 4 commissions mixtes paritaires d'Île-de-France (polycultures-élevage cadres et non cadres, cultures spécialisées et polyculture de Seine-et-Marne) soit 8 réunions en 2014 aboutissant notamment à 2 accords de salaires, 2 accords sur le statut de cadre en polyculture, 2 accords sur la prévoyance intégrant la portabilité. Campagne de contrôle sur les risques forestiers et sylvicoles Les sections d'inspection du travail en agriculture d'Île-de-France ont participé à la campagne de contrôle des chantiers forestiers et sylvicoles qui s'est déroulée en 2013-2014 et portait sur les nouvelles obligations du code rural sur la prévention des risques professionnels. En effet, les chantiers forestiers et sylvicoles sont une source importante d'accidents graves ou mortels.

UT Paris

Travaux de sécurisation tour Montparnasse

En août 2013, suite à des pollutions récurrentes depuis 2009 dans la tour, le Préfet a pris, sur une proposition de l'UT 75 fondée sur le rapport de l'inspection du travail, un arrêté afin d'identifier les sources de pollution et de prévenir les expositions à l'amiante pour les occupants de l'Ensemble immobilier de la tour Maine - Montparnasse. Cet arrêté enjoignait les copropriétaires à engager une expertise pour déceler les sources d'émission de fibres d'amiante et à renforcer la surveillance environnementale au sein des bâtiments. Au vu des conclusions de l'expertise ainsi que des préconisations, un nouvel arrêté préfectoral en date du 15 mai 2014 a prescrit des travaux urgents de sécurisation des bâtiments ainsi que la mise en place d'une cellule amiante auprès des copropriétaires de l'ensemble immobilier pour favoriser la prise en compte de la problématique amiante dans l'exécution des travaux. Les travaux de sécurisation (essentiellement des opérations de curage) du centre commercial ont eu lieu en août 2014.



© Jean-Baptiste Gurliat - Mairie de Paris

Le pôle C

Concurrence, Consommation, Métrologie

Le Pôle C effectue des actions de contrôle en matière de fonctionnement des marchés et de métrologie, et pilote les enquêtes en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs.

A ce titre, le Pôle C assure :

- la consolidation des acquis juridiques en matière de relations industrie-commerce ;

- le maintien de la veille concurrentielle ;
- les contrôles des délais de paiement inter-entreprises ;
- le contrôle des appareils de mesure.

En lien avec les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP), il contribue à la protection économique et à la sécurité des consommateurs.



© Jean-Baptiste Guhlât - Mairie de Paris

Veiller à

la régulation des marchés

Le Pôle C veille à la régulation des marchés en contrôlant l'équilibre dans les relations commerciales entre les entreprises, en luttant contre les pratiques anticoncurrentielle, et en recherchant les pratiques commerciales trompeuses dans le secteur des vins et spiritueux.

Contrôler l'équilibre des relations commerciales

En 2014, l'activité de contrôle des enquêteurs de la division « pratiques restrictives de concurrence » (PCR) a été soutenue. 378 entreprises ont été contrôlées dans le cadre d'une soixantaine de dossiers d'enquête. Certaines de ces enquêtes sont reconduites tous les ans : examen des relations fournisseurs/grande distribution ; délais de paiement ; relations entre producteurs et distributeurs de fruits et légumes. D'autres concernaient de nouveaux secteurs : distribution des livres numériques, distribution

automobile, opérateurs téléphoniques. Une centaine de signalements concernant des pratiques diverses émanant de l'ensemble du territoire ont également été traités (plus de 60% du total national). Ces enquêtes peuvent déboucher sur des assignations devant la juridiction commerciale par lesquelles la Direccte peut, au nom du ministre de l'économie, demander le versement d'une amende civile d'un montant maximum de 2 millions d'euros, requérir la cessation de pratiques, ainsi que, le cas échéant, le remboursement à ses cocontractants des sommes indûment perçues par l'entreprise mise en cause. Dans le courant de

l'année, quatre assignations ont ainsi été déposées à l'encontre d'un des leaders de l'informatique et de la téléphonie, dont les contrats comprenaient des clauses déséquilibrées, au détriment de ses distributeurs partenaires. Une assignation a également été déposée à l'encontre d'un important site de réservation hôtelière en ligne, pour faire sanctionner et cesser des pratiques commerciales déséquilibrées commises au détriment des hôtels partenaires.

Un autre fait marquant a consisté dans le traitement d'une enquête prioritaire dans le secteur de la grande distribution, effectuée en juin/juillet à la demande du ministre de l'économie : les organisations professionnelles de producteurs et d'industriels faisaient état de demandes abusives de compensation de leurs marges, de plusieurs dizaines de millions d'euros, par les grandes enseignes d'hypermarchés. Cette enquête a débouché sur deux projets d'assignation des distributeurs concernés devant la juridiction commerciale. L'année 2014 a également été marquée par des modifications du code de commerce venant renforcer l'arsenal des sanctions mises à disposition des services de contrôle : possibilité de prononcer des injonctions et des sanctions administratives, notamment en cas de non-respect des délais de paiement. Ces nouveaux moyens seront pleinement utilisés à l'occasion des contrôles qui seront menés en 2015.

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles

La brigade interrégionale des enquêtes de concurrence (BIEC) a traité 78 indices de pratiques anti-

concurrentielles en 2014, soit un nombre en légère baisse par rapport à celui enregistré l'année passée (101 en 2013). Sur les 73 indices mis en enquête par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans l'ensemble du réseau, 8 provenaient de la BIEC de Paris. En outre, 10 indices de la BIEC de Paris ont été pris pour enquête par l'Autorité de la Concurrence sur un total de 30. La BIEC a par ailleurs réalisé 21 enquêtes en 2014 dont 4 concernant les Antilles ou la Réunion. Les enquêtes ont concerné les secteurs des produits chimiques, de la formation professionnelle, de la vente de miel ou de l'éclairage public.

Rechercher les pratiques trompeuses dans la filière viti-vinicole

Les contrôles effectués par la Brigade Interrégionale d'Enquêtes sur les Vins (BIEV) se sont centrés notamment sur les marchés parallèles et l'économie souterraine. C'est ainsi que des vérifications ont eu lieu sur les achats de vins mousseux à faible prix par des établissements et particuliers n'en ayant pas la vente habituelle. Par ailleurs deux procédures contentieuses ont été établies : l'une sur des ventes par des particuliers de vins sans indication géographique usurpant l'appellation d'origine « Bourgogne » ; l'autre pour des fraudes sur la vente de vin par démarchage à domicile (absence contrat et bon de rétractation, fausses factures, paiement à la commande). Enfin, des contrôles sur les vins exportés ont abouti au retrait du marché de 1 116 bouteilles de vins piqués (acidité volatile excessive).

78

indices de pratiques anticoncurrentielles

378

entreprises contrôlées pour pratiques restrictives de concurrence

1 116

bouteilles de vins piqués retirés du marché sur à des contrôles à l'export



Contribuer à la protection des consommateurs

Le pôle C assure l'animation et le pilotage au niveau régional des missions de protection des consommateurs dont sont chargées, sur le plan opérationnel, les huit Directions départementales de la Protection des Populations (DDPP) placées sous l'autorité des Préfets.

Participer aux enquêtes nationales

Le Pôle C gère la programmation et le suivi des enquêtes au sein de la région. Des réunions régulières d'échanges et de coordination de l'activité ont lieu avec l'ensemble des chefs de services, réparties suivant les trois thématiques sectorielles : produits industriels, produits alimentaires et services.

Dans ce cadre, l'Île-de-France a participé à :

- 106 enquêtes nationales programmées dans le cadre de la Directive nationale d'orientations :

plans de surveillance de produits alimentaires, des plats préparés, étiquetage et traçabilité de la viande bovine, opération interministérielle vacances, opération de fin d'année, dépannage à domicile, services à la personne, contrôle de la sécurité de produits industriels, des jouets etc...

- 26 enquêtes régionales : secteurs des énergies renouvelables, restauration traditionnelle et rapide, hébergement touristique, sites de vente à distance, etc...

2014 a vu la promulgation de la nouvelle loi consommation qui renforce les pouvoirs d'enquête et les moyens d'actions des enquêteurs. Un important dispositif a été mis

en œuvre de ce fait pour assurer la formation des 400 agents chargés d'appliquer ce texte en Île-de-France.

Détecter et sanctionner les infractions

Au total en 2014 les unités ont effectué 21 985 visites d'établissements et procédé à 108 590 actions de contrôles. Les enquêteurs ont réalisé 4 302 prélèvements de produits alimentaires et de produits industriels. Ces contrôles ont donné lieu à l'envoi de 8 895 avertissements aux professionnels, à la mise en œuvre de 7156 mesures de police administrative et à la transmission de 1516 procès-verbaux d'infraction pénale aux Parquets.

Par ailleurs les DDPP continuent d'assurer un contrôle spécifique de 1 000 entreprises franciliennes majeures qui mettent sur le marché (fabrication ou importation) des produits de grande consommation (alimentaires et non alimentaires) dans les circuits de distribution, afin de prévenir la vente de produits non conformes ou dangereux nécessitant la mise en œuvre de procédures d'alerte. Ces inspec-

tions approfondies ont également pour but de détecter les fraudes (composition, quantité, additifs non autorisés dans les produits etc...).

Assurer le suivi judiciaire

Le Pôle C assure le suivi, devant les Cours d'Appel de Paris et de Versailles, des dossiers contentieux initiés par les DDPP, dans le cadre des enquêtes effectuées. Il est présent en audience, rédige des conclusions en tant que de besoin, recueille et commente les décisions.

Des arrêts ont été rendus dans des domaines pourvoyeurs de nombreuses plaintes en Île-de-France et ont condamné notamment une entreprise de dépannage, une société d'annuaires professionnels et également un établissement bancaire pour des pratiques commerciales trompeuses.

La nouvelle loi sur la consommation a été l'occasion de discuter des modalités d'application, avec l'ensemble des 8 DDPP, des nouvelles sanctions administratives mises en œuvre dans ce cadre.



Visite d'Emmanuel Macron à la Direccte Île-de-France

132

enquêtes nationales et régionales auxquelles la Direccte IDF a participé

21 985

établissements ont été visités ou titre de la protection des consommateurs

Elles ont donné lieu à

108 590

actions de contrôles

4 302

prélèvements de produits alimentaires ou industriels

8 895

avertissements

7 156

mesures de police administrative

1 516

procès-verbaux d'infraction pénale transmis aux Parquets

Contrôler

les outils de mesure

Le service de la métrologie garantit l'exactitude et la fiabilité des instruments de mesure utilisés pour des transactions commerciales, fiscales ou pour la sécurité : balances, pompes à essence, taximètres, chronotachygraphes, compteurs d'eau ou d'électricité ...

Surveiller les organismes de vérification agréés

Dans le cadre de ses activités traditionnelles, le service métrologie du Pôle C a réalisé plus de 355 actions de surveillance des organismes agréés chargés du contrôle des appareils de mesure en Île-de-France.

Mener des opérations de surveillance de détenteurs d'instruments

Près de 5 900 instruments de mesure ont aussi été vus directement

par les agents du service sur plus de 1 700 sites. En complément aux actions régulières, des opérations coup de poing ont été menées, ponctuellement en synergie avec d'autres services de l'État, sur les pompes à essence dans les stations-service, sur les récipients de mesure utilisés pour le stockage d'alcools, sur les chronotachygraphes équipant les camions de transport (avec la Driéa et la police) sur les taximètres et enfin chez les revendeurs / acheteurs d'or (avec le groupe d'intervention régional (GIR) à Paris).

355

actions de contrôle des organismes agréés

1710

détenteurs visités par le service ayant donné lieu à **5 820** instruments contrôlés

420

rappels de la réglementation



Fonctions support

Secrétariat général, Communication, Etudes et statistiques et évaluation

Les fonctions support assurent une mission transversale de soutien aux pôles et aux unités territoriales.



Nouveaux locaux pour l'Unité territoriale 91

Le secrétariat général Ressources humaines et dialogue social

UT Val-de-Marne

Mobilisation pour le ministère fort

L'année 2014 a été, pour le service AGM en particulier, une année chargée avec la préparation et de la mise en place du projet « Ministère Fort ». Cette réforme a nécessité une préparation importante, car elle avait des conséquences sur la répartition des effectifs dans les services ainsi que sur leur implantation spatiale. Que ce soit la logistique, l'informatique ou la documentation, les finances, les RH, chacun a dû travailler collectivement à la réussite du projet qui a concerné 69 agents dans le 94, dans un calendrier contraint. Le coût des travaux et de déménagement hors contractuels occasionnels est resté limité à 17 300 €.

Dans ce cadre, l'informatique, en plus de la migration de 146 postes sur Windows 7 a dû, dans un délai court, réinstaller les postes des 69 agents, créer les messageries institutionnelles (mails et téléphone) et réorienter les flux vers des boîtes aux lettres et téléphone actifs.

Le centre de documentation a contribué à la visibilité extérieure de cette nouvelle organisation en réalisant une carte interactive à destination des usagers.

Au sein de l'unité régionale, le secrétariat général couvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention de toutes les composantes de la Direccte :

- **Les budgets d'intervention et de fonctionnement sont gérés par le service budgétaire et financier ; La formation, l'action sociale, les carrières, le dialogue social, la prévention sont impulsées et coordonnées par le service des ressources humaines.**
- **L'informatique et les réseaux de communication relèvent d'un service régional (RSIC) qui a en charge leur sécurisation.**
- **Les questions immobilières et les équipements sont traités par l'unité des moyens généraux**

Il anime un réseau de secrétaires généraux en unité territoriale qui, avec leurs équipes, assurent en proximité les mêmes missions.

Accompagner la phase opérationnelle du ministère fort

L'année 2014 a été l'année de préparation opérationnelle de la réforme « ministère fort ». La mise en place de la nouvelle organi-

sation a été accompagnée par le service des ressources humaines. Plus de 700 agents ont été repositionnés sur la base de leurs vœux, plusieurs cursus de formation ont été élaborés : accompagnement des nouveaux responsables d'unité de contrôle, professionnalisation des assistants de contrôle, cursus

métier pour les agents de contrôle généralistes.

Cette réforme de fond a nécessité un accompagnement logistique et technique réalisé, grâce à la complémentarité des équipes de proximité et des équipes régionales sur le dernier trimestre de l'année : 8 réimplantations de locaux, mobilisation de déménageurs, mise à jour de la téléphonie, complément en mobilier et en équipements. Près de 700 000 euros ont été consacrés à cette opération.

Deux déménagements d'unités territoriales

Indépendamment de la réforme, deux unités territoriales ont inauguré de nouveaux locaux : dans l'Essonne l'unité territoriale a été entièrement relogée dans l'immeuble l'Européen à Evry ; en Seine-et-Marne le site de Meaux a été déplacé dans un immeuble récent à Chessy. Ces deux opérations ont été préparées par les secrétaires généraux et leurs équipes, tout d'abord avec les équipes des préfectures et de France domaine, et ensuite avec les bailleurs et l'ensemble des prestataires. Un dialogue social nourri a accompagné toutes les étapes. Les nouveaux locaux satisfont les agents et permettent de recevoir le public dans de meilleures conditions.

Transfert des payes au niveau ministériel

Jusqu'en février 2014, les 1 700 payes des agents du ministère du travail et de l'emploi étaient réalisées le secrétariat général. Depuis mars, celles-ci sont traitées au niveau central. Ceci a demandé de préparer le transfert des 1 700 dossiers administratifs ainsi que de l'ensemble des fichiers de gestion. 9 gestionnaires ont été volontaires pour rejoindre les services centraux.

La gestion de proximité reste la même. Au niveau régional, le service RH s'est profondément réorganisé et assure efficacement l'in-

terface avec les services centraux. Cet enjeu est particulièrement prégnant du fait que sur la même période la gestion des réseaux des ministères sociaux a été regroupée dans une DRH unique.

Elections professionnelles

La Direccte a organisé les opérations de vote pour 1840 électeurs concernés par les élections de de l'ensemble des fonctions publiques le 4 décembre 2014. Pour cela, 12 000 enveloppes et 98 000 documents ont été reproduits pour l'information des électeurs. Un protocole électoral a été signé le 10 octobre par l'ensemble des organisations syndicales portant sur les modalités pratiques des élections. 22 bureaux de vote qui ont été ouverts de 8h à 16h, le dépouillement s'en est suivi. La participation a été de 73%.

Les grandes migrations techniques

L'ensemble du réseau des Direccte a basculé en 2014 sur un nouvel environnement Office 2010 et Windows 7. En Île-de-France, cette migration a mobilisé l'ensemble des informaticiens de la région qui ont pris en charge les 1840 postes de travail concernés.

En amont, les équipes ont établi une cartographie des équipements qui selon leurs caractéristiques demandaient des procédures différenciées. Ensuite, elles ont recensé, avec l'appui de chaque utilisateur, les caractéristiques d'installation de chaque poste de travail ainsi que les applications et logiciels utilisés afin de définir, pour chacun des postes, la procédure de migration. Service par service, un calendrier de migration a été établi pour tenir compte des contraintes de travail des utilisateurs et proposer l'organisation la plus souple possible.

La phase de migration elle-même a été réalisée par les équipes qui ont assuré des réunions d'informa-

La Direccte IDF s'engage pour la diversité

La Direccte est engagée depuis deux ans la labélisation « diversité ». Cette démarche vise à promouvoir la lutte contre les discriminations (20 critères illégaux retenus en droit français) et à retenir les qualités et compétences des personnes comme seul critère d'appréciation de leur parcours professionnel. Naturellement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est au centre de ce sujet mais cette démarche touche également les autres discriminations comme l'âge ou encore l'orientation sexuelle.



1 840

postes concernés par le changement d'environnement bureautique



1 840 postes informatiques ont basculé sur un nouvel environnement Office et Windows

UT Val-d'Oise

Le papier recyclé

Dans le cadre du plan d'action «Développement durable» mis en place au sein de l'Unité territoriale du Val-d'Oise, un contrat a été conclu avec La Poste afin de recycler le papier. Une présentation du dispositif a été faite avant son démarrage. Des poubelles spécifiques ont été distribuées. La collecte est effectuée tous les jours par le facteur lorsqu'il apporte le courrier. L'année 2014 a ainsi permis de recycler 4 514 kilos de papier. La Poste, et plus particulièrement l'entreprise d'insertion avec laquelle elle travaille, a également pris en charge l'élimination des archives devant être détruites en parfaite sécurité quant à la confidentialité : 1 657 boîtes représentant 204 mètres linéaires ont ainsi été éliminées et leur contenu recyclé.

Les agents formés au contentieux

La Direccte a eu à traiter l'important dossier d'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi présenté par la société Mory-Ducros dont le siège social est dans le Val-d'Oise. Devant l'importance de la procédure, plus de 2 500 salariés licenciés dont 280 salariés protégés, il a été décidé de mettre en place en urgence une formation de proximité au Contentieux administratif. 14 agents des différents pôles ont suivi cette formation. Les bases du contentieux administratif et un zoom plus particulier sur la rédaction des mémoires en défense ont ainsi été présentés aux stagiaires. Cette formation a par ailleurs permis une amélioration de la rédaction des décisions administratives prises par les agents.

tion et des formations pour aider à la prise en main. Dans cette phase, la mobilisation des secrétariats a été cruciale tout comme la disponibilité des équipes qui sont intervenues auprès de chaque utilisateur demandeur. La migration a été finalisée à la fin de l'année ce qui représente une réelle performance saluée au niveau national.

Seuls les collègues du pôle C de l'unité régionale n'ont pu bénéficier de cette migration, le réseau de la DGCCRF ne pouvant migrer avant le printemps 2015. C'est donc à l'été 2015 qu'ils pourront enfin

accéder à l'ensemble du réseau informatique Direccte.

Ces temps forts de l'année 2014, ont été conduits tout en assurant les missions de soutien sur les activités pérennes : suivi budgétaire et financier ; passation, déploiement et suivi des marchés publics ; gestion immobilière ; gestion des flottes (voitures, téléphone, reprographie...) ressources humaines de proximité, préparations concours et formations, organisation des concours TEF (travail emploi formation professionnelle) et DGC-CRF, action sociale ...

Le service communication

Le service assure la communication institutionnelle et la communication interne de la Direccte. Il contribue à la promotion des politiques publiques et des actions mises en œuvre par les pôles et les unités territoriales.

Soutenir les services dans leurs missions

Le service a participé à l'organisation d'une dizaine de colloques ou séminaires, destinés aux partenaires sociaux ou professionnels, et forums ou salons, davantage grand public.

En lien avec les ministères et les services préfectoraux, le service a décliné et relayé au niveau régional une demi-douzaine de campagnes ou actions de communication nationales (documents d'information, insertions presse, mailing...) : mise en place du contrat de génération, lancement du pacte de responsabilité, relance de l'apprentissage...

Il a publié une quinzaine de documents pratiques (dépliants de promotion du contrat unique d'insertion et des contrats aidés, guide juridique destiné aux organismes de formation, dépliants départementaux sur la réorganisation de l'inspection du travail, dépliant et guide d'équipement sur la sécurité dans le travail de mise en rayon...) et de comptes rendus d'études (chiffres clé de l'économie et du travail en Île-de-France, lettres thématiques du service études

statistiques et évaluation et du département développement économique, violences faites aux femmes au travail en Essonne, perspectives d'évolution des emplois dans le secteur du bâtiment et dans les métiers des éco activités...).

Développer le numérique

Avec plus de 300 articles publiés, l'édition d'une lettre d'information électronique, 690 882 visites, 1 900 abonnés, le site web idf.direccte.gouv.fr a poursuivi sa montée en puissance. Le développement du numérique permet de limiter les coûts de la communication, de réduire la consommation de papier tout en offrant une information plus réactive et mieux ciblée.

Renforcer la communication interne

Lancée en 2013, la lettre interne dédiée aux agents a permis d'améliorer la communication interne, dans un contexte de changement organisationnel. 5 numéros ont été édités. Le service communication intervient également dans l'animation du site intranet et dans l'accueil des nouveaux agents.

L'équipe de la Direccte lors du cross de Bercy.



1 743 134
pages vues

40
documents édités



Le service des études, des statistiques et de l'évaluation

Le service des études, des statistiques et de l'évaluation (Sese) a pour mission d'éclairer l'action publique par une analyse des transformations socio-économiques dans lesquelles s'inscrivent les politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, ainsi que celles contribuant au développement économique régional. Il informe les partenaires de la Direccte et un plus large public sur les résultats de ces analyses par des publications. Pour cela, il organise les sources statistiques et les informations plus qualitatives qui sont disponibles. Il réalise aussi des études et des évaluations ou en assure le (co)pilotage lorsqu'elles sont confiées à d'autres organismes. Il produit des synthèses afin d'appuyer la Direccte et ses partenaires institutionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'action 2014 du Sese s'est organisée autour de cinq axes principaux :

Offrir des données statistiques

Le service assure des publications régulières sur la conjoncture régionale de l'emploi et du marché du travail, ainsi que la publication annuelle regroupant les « chiffres clés » sur l'ensemble des champs d'intervention de la Direccte.

Analyser les effets des mesures en matière d'emploi

Des analyses approfondies sur les mesures de la politique de l'emploi, qu'il s'agisse des dispositifs les plus récents (emplois d'avenir, contrats de génération...) ou de mesures plus anciennes telles que le contrat unique d'insertion (CUI), les contrats en alternance, l'insertion par l'activité économique, les conventions de revitalisation, l'activité partielle...

Éclairer les services dans l'allocation de leurs moyens

Un appui aux services opérationnels pour les aider à répartir au mieux, à partir de critères objectifs largement partagés, les moyens d'action dont dispose la Direccte entre les terri-

toires et les divers opérateurs intervenant sur le marché ; en 2014, cet appui a été élargi pour la définition des nouveaux territoires d'intervention de l'inspection du travail.

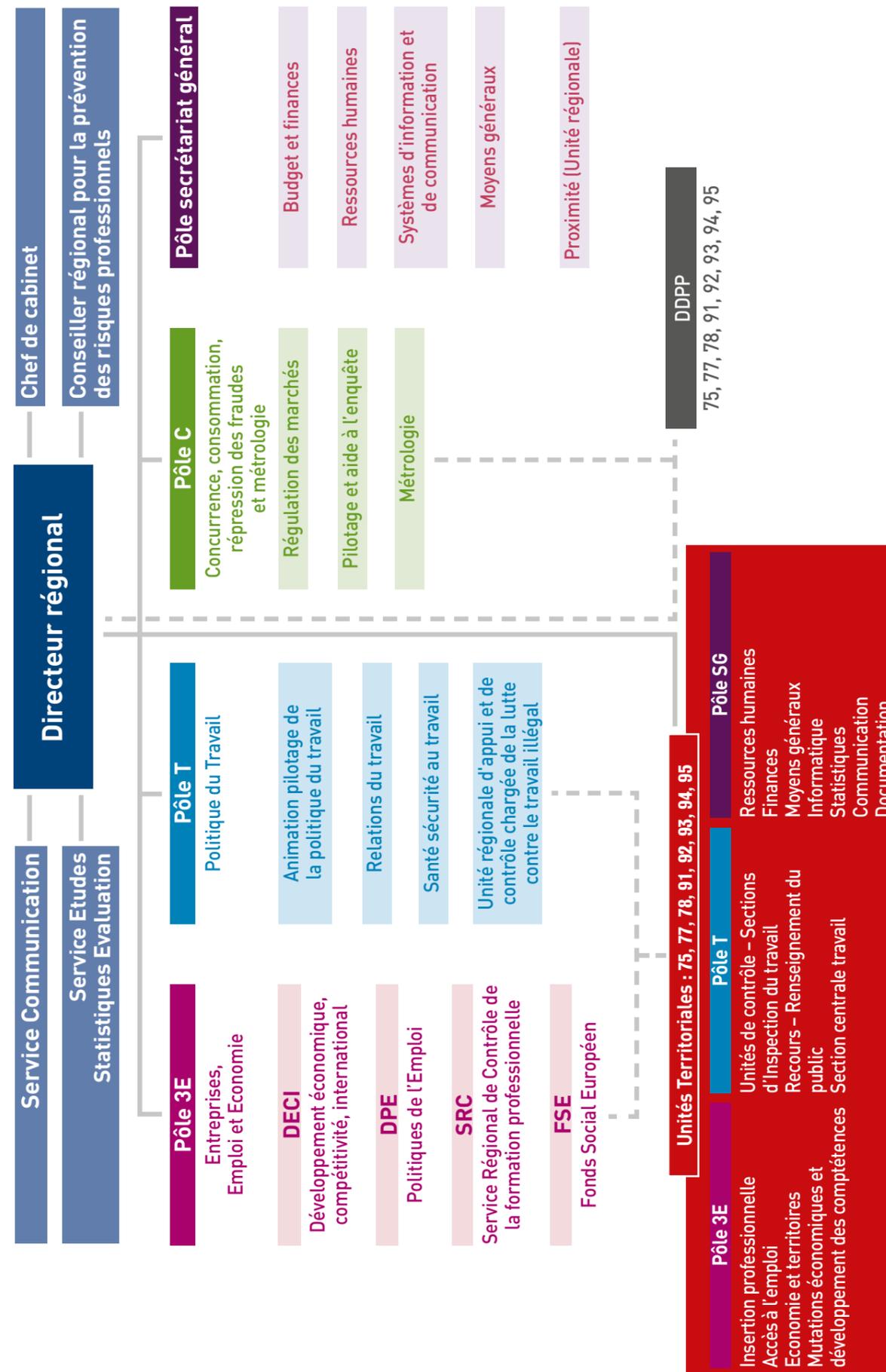
Exploiter les données sur les conditions de travail

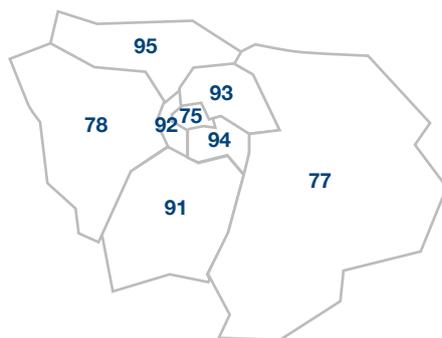
Une exploitation systématique des sources disponibles sur les conditions de travail des actifs franciliens (notamment à travers l'exploitation de l'enquête « Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels ») : exposition aux risques professionnels, contraintes organisationnelles, horaires atypiques, tensions au travail, précarité des emplois. Parallèlement, le service a assuré un suivi permanent des accords d'entreprise visant à améliorer ces conditions.

Caractériser les territoires franciliens

Des éléments statistiques à des échelles locales fines (jusqu'à la commune ou infra) pour aider à définir les territoires d'intervention pertinents, orienter l'action publique locale et nourrir des diagnostics territoriaux, pour les projets du service public de l'emploi, de l'inspection du travail, le Grand Roissy, le Grand Paris...

Organigramme de la Direccte Île-de-France



**UT Paris**

21, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 20 00
Adresse postale :
35, rue de la gare - CS 60003
75144 PARIS cedex 19

UT Seine-et-Marne

Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59

UT Yvelines

Immeuble "la Diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN
EN-YVELINES Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00

UT Essonne

Immeuble l'Européen
98 allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 70 00

UT Hauts-de-Seine

13, rue de Lens
92022 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 47 86 40 00

UT Seine-Saint-Denis

1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

UT Val-de-Marne

Immeuble le Pascal - Hall B
7, av. du Général de Gaulle
94046 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00

UT Val-d'Oise

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise
95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49

Direccte Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
ÎLE-DE-FRANCE

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04

www.idf.direccte.gouv.fr